La Rochelle Université

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Recueil des actes administratifs

n° 621

6 novembre 2026

univ-larochelle.fr

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires).

Table des matières

Élections

Proclamation des résultats de l'élection des représentantes et représentants des usagères et usagers aux conseils des départements de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle du 3 novembre 2026

Délibérations

[RECTIFICATIF] Délibération n° 2023-06-05-4-1 du 5 juin 2023 approuvant le schéma directeur numérique responsable (rectificatif de l'intitulé initial « schéma directeur du numérique et du système d'information ») de La Rochelle Université

Délibération n° 2026-10-16-2-1 du 16 octobre 2026 relative à l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 27 avril 2026

Délibération n° 2026-10-16-3-1 du 16 octobre 2026 approuvant la création de l'unité d'appui et de recherche dénommée TerrA Mare

Délibération n° 2026-10-16-4-1 du 16 octobre 2026 adoptant les capacités d'accueil pour l'accès en 1er cycle, licences professionnelles et masters de La Rochelle Université au titre de l'année universitaire 2027-2028

Délibération n° 2026-10-16-4-1-4 du 16 octobre 2026 relative aux capacités d'accueil pour l'accès en Bachelor universitaire de technologie à La Rochelle Université au titre de l'année universitaire en 2027-2028

Délibération n° 2026-10-16-4-2 du 16 octobre 2026 approuvant la demande d'accréditation de la licence professionnelle « Métiers de l'électronique (MESE) : communication, systèmes embarqués »

Délibération n° 2026-10-16-4-3 du 16 octobre 2026 approuvant la demande d'accréditation nationale du master mention Science de la durabilité parcours « Défis globaux pour le développement durable »

Délibération n° 2026-10-16-4-4 du 16 octobre 2026 relative à fixant le tarif de l'inscription à l'examen d'entrée au CRFPA

Délibération n° 2026-10-16-5-1 du 16 octobre 2026 portant ratification de l'avenant n°3 du marché n°2020.00021.00.17.00 relatif au mandat déléguant à la SEMDAS la réalisation de l'opération CampusInnov et délégation spéciale de compétence au président de l'Université pour l'approbation des avenants avec incidence financière (hors augmentation de l'enveloppe budgétaire globale) de l'opération CampusInnov

Délibération n° 2026-10-16-6-1 du 16 octobre 2026 approuvant l'adhésion de La Rochelle Université à l'association « Alliance des Instituts Confucius francophones européens »

Délibération n° 2026-10-16-7-1 du 16 octobre 2026 fixant le montant de la rémunération de la correction des copies des certifications en langue française (diplôme d'études en langue française – DELF - et diplôme approfondi de langue française - DALF)

Délibération n° 2026-10-16-7-2 du 16 octobre 2026 actualisant les tarifs des cours et certifications de la Maison de l'International

Délibération n° 2026-10-16-7-3 du 16 octobre 2026 adoptant les nouvelles modalités de prélèvement sur les contrats et autres ressources propres de la recherche et hors recherche

Délibération n° 2026-10-16-7-4 du 16 octobre 2026 relative à l'attribution des prix territoriaux dans le cadre du concours PÉPITE 2026

Délibération n° 2026-10-16-8-2 du 16 octobre 2026 modifiant la délibération n° 2024-04-29-6-1 du 29 avril 2024 relative aux modalités de mise en œuvre de la prime individuelle liée à la qualité des activités et à l'engagement professionnel prévue par le régime indemnitaire des enseignants-chercheurs et chercheurs (composante C3 du RIPEC)

Arrêtés

Arrêté n° 2026-325 du 28 septembre 2026 portant nomination du jury de master du domaine Sciences humaines et sociales mention Tourisme parcours E-tourisme et ingénierie culturelle des patrimoines

Arrêté n° 2026-326 du 28 septembre 2026 portant nomination des jurys de master du domaine Sciences humaines et sociales mention Enseignement et éducation Professorat des écoles et mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 1er degré

Arrêté n° 2026-327 du 28 septembre 2026 portant nomination des jurys des masters des domaines Sciences humaines et sociales et Sciences, technologies, santé mention Enseignement et éducation professorat du 2nd degré et mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2nd degré parcours Histoire-Géographie, parcours Mathématiques et parcours Sciences de la vie et de la Terre

Arrêté n° 2026-329 du 28 septembre 2026 portant nomination des jurys de master du domaine Arts, lettres, langues mention Langues étrangères appliquées parcours Langues, cultures, affaires Internationales Asie-pacifique et parcours Langues, cultures, affaires Internationales Amériques

Arrêté n° 2026-331 du 28 septembre 2026 portant nomination des jurys du master du domaine Droit, économie, gestion, mention Justice, procès et procédures parcours Droit processuel

Arrêté n° 2026-333 du 28 septembre 2026 portant nomination des jurys du master du domaine Droit, économie, gestion mention Droit du numérique parcours Tiers de confiance et sécurité numérique

Arrêté n° 2026-334 du 28 septembre 2026 portant nomination des jurys du master du domaine Droit, économie, gestion, mention Droit public parcours Collectivités territoriales, environnement et littoral

Arrêté n° 2026-336 du 28 septembre 2026 portant nomination des jurys du master du domaine Droit, économie, gestion mention Management des systèmes d'information parcours Conseil en management des systèmes d'information

Arrêté n° 2026-337 du 28 septembre 2026 portant nomination du jury du master du domaine Droit, économie, gestion mention Marketing, vente parcours Marketing digital

Arrêté n° 2026-438 du 8 octobre 2026 portant nomination d'une directrice (Hélène Peltier) et d'un directeur adjoint (Matthieu Authier) à la direction de l'unité d'appui et de recherche de l'observatoire PELAGIS, délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature du Président de La Rochelle Université - Volet composantes et départements d'enseignement

Arrêté n° 2026-456 du 13 octobre 2026 portant délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet composantes et départements d'enseignement

Arrêté n° 2026-475 du 4 novembre 2026 fixant l'ordre d'apparition des listes de candidats, des candidatures sur sigle et des professions de foi afférentes relatives aux scrutins locaux de La Rochelle Université organisées à l'occasion des élections professionnelles des 3 au 10 décembre 2026

Arrêté n° 2026-476 du 4 novembre 2026 portant composition des bureaux de vote électronique et mise à disposition de postes informatique et téléphonique pour les scrutins locaux de La Rochelle Université organisées à l'occasion des élections professionnelles des 3 au 10 décembre 2026

Recueil des actes administratifs de La Rochelle Université – Directeur de la publication : Gérard Blanchard
Adresse : Université de La Rochelle, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060 La Rochelle

Proclamation des résultats de l'élection des représentantes et représentants des usagères et usagers aux conseils des départements de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle du 3 novembre 2026

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle Université, notamment son article 17,
Vu le règlement électoral de La Rochelle Université,
Vu l'arrêté n°2026-317 du 28 août 2026 portant organisation de l'élection des représentantes et représentants des usagères et usagers aux conseils des départements de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle du 13 octobre 2026,
Vu l'arrêté n°2026-441 du 30 septembre 2026 portant recevabilité des candidatures et listes pour l'élection des représentantes et représentants des usagères et usagers aux conseils des départements de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle du 13 octobre 2026,
Vu l'arrêté n° 2026-458 du 13 octobre 2026 portant modification de l'arrêté n° 2026-317 du 28 août 2026 portant organisation de l'élection des représentantes et représentants des usagères et usagers aux conseils des départements de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle du 13 octobre 2026,
Considérant que la liste électorale du collège 3 des usagères et usagers du département Réseaux et télécommunications de BUT 1 est constituée de seulement deux femmes et que les deux ont exprimé par écrit leur refus de se porter candidates aux présentes élections,
Considérant la nécessité de pallier à l'impossibilité matérielle et objective d'appliquer les dispositions relatives à la parité des candidatures au sein du collège précité, afin de garantir une représentation effective des usagères ou usagers au sein du conseil de département concerné,
Considérant que l'irrégularité constatée sur le scrutin relatif au collège 3 Génie biologique – BUT 2, n'est susceptible d'avoir une incidence sur le résultat en présence d'une seule liste de candidats,

PROCLAME

Article 1 : Proclamation des résultats pour le collège 3 des usagères et usagers du département Génie biologique de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle

Après vérification du procès-verbal de dépouillement du bureau de vote pour l'élection des représentantes et représentants des usagères et usagers de BUT 1 au conseil du département **Génie biologique** de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle, le président de l'Université a arrêté comme suit les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	2 sièges (et 2 suppléants)
Nombre d'électrices et électeurs inscrits	104
Nombre de votantes et de votants	18
Nombre de bulletins blancs ou nuls	Ø
Nombre de suffrages exprimés	18

Ont obtenu :

Collège 3 des usagères et usagers du département Génie biologique de BUT 1				
Nom de la liste	**N°**	**Noms de la candidate et du candidat**	**Nombre de voix**	**Nombre de sièges attribués**
Étudiants GB 1	1	Mme LEPETIT Carla	18	2 sièges (et 2 suppléants)
	2	M. VALANTIN Louis		
	3	Mme BERTRAND Capucine		
	4	Néant		

En foi de quoi sont proclamés élus :

> Mme LEPETIT Carla (titulaire)

> M. VALANTIN Louis (titulaire)

> Mme BERTRAND Capucine (suppléante)

Après vérification du procès-verbal de dépouillement du bureau de vote pour l'élection des représentantes et représentants des usagères et usagers de BUT 2 au conseil du département **Génie biologique** de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle, le président de l'Université a arrêté comme suit les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	2 sièges (et 2 suppléants)
Nombre d'électrices et électeurs inscrits	83
Nombre de votantes et de votants	13
Nombre de bulletins blancs ou nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	12

Ont obtenu :

Collège 3 des usagères et usagers du département Génie biologique de BUT 2				
Nom de la liste	**N°**	**Noms de la candidate et du candidat**	**Nombre de voix**	**Nombre de sièges attribués**
Étudiants GB BUT 2	1	Mme LAHAYE Emma	12	2 sièges (et 2 suppléants)
	2	M. CAGNAC Noah		
	3	Mme FLORETTE Jade		
	4	M. HINGER Paul		

En foi de quoi sont proclamés élus :

> Mme LAHAYE Emma (titulaire)

> M. CAGNAC Noah (titulaire)

> Mme FLORETTE Jade (suppléante)

> M. HINGER Paul (suppléant)

Après vérification du procès-verbal de dépouillement du bureau de vote pour l'élection des représentantes et représentants des usagères et usagers de BUT 3 au conseil du département **Génie biologique** de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle, le président de l'Université a arrêté comme suit les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	2 sièges (et 2 suppléants)
Nombre d'électrices et électeurs inscrits	78
Nombre de votantes et de votants	14
Nombre de bulletins blancs ou nuls	Ø
Nombre de suffrages exprimés	14

Ont obtenu :

Collège 3 des usagères et usagers du département Génie biologique de BUT 3				
Nom de la liste	**N°**	**Noms de la candidate et du candidat**	**Nombre de voix**	**Nombre de sièges attribués**
BUT 3 GB	1	M. GUITTON Luka	14	2 sièges (et 2 suppléants)
	2	Mme IMBERT Laura		
	3	M. BIBOLLET Yanis		
	4	Néant		

En foi de quoi sont proclamés élus :

> M. GUITTON Luka (titulaire)

> Mme IMBERT Laura (titulaire)

> M. BIBOLLET Yanis (suppléant)

Article 2 : Proclamation des résultats pour le collège 3 des usagères et usagers du département Génie civil – construction durable de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle

Après vérification du procès-verbal de dépouillement du bureau de vote pour l'élection des représentantes et représentants des usagères et usagers de BUT 1 au conseil du département **Génie civil – construction durable** de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle, le président de l'Université a arrêté comme suit les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	2 sièges (et 2 suppléants)
Nombre d'électrices et électeurs inscrits	111
Nombre de votantes et de votants	14
Nombre de bulletins blancs ou nuls	Ø
Nombre de suffrages exprimés	14

Ont obtenu :

Collège 3 des usagères et usagers du département Génie civil – construction durable de BUT 1				
Nom de la liste	**N°**	**Noms de la candidate et du candidat**	**Nombre de voix**	**Nombre de sièges attribués**
BUT 1 GC	1	M. VISSCHER Célian	14	2 sièges (et 2 suppléants)
	2	Mme GAILLARD Romane		
	3	M. PAYEN Tony		
	4	Néant		

En foi de quoi sont proclamés élus :

> M. VISSCHER Célian (titulaire)

> Mme GAILLARD Romane (titulaire)

> M. PAYEN Tony (suppléant)

Après vérification du procès-verbal de dépouillement du bureau de vote pour l'élection des représentantes et représentants des usagères et usagers de BUT 2 au conseil du département **Génie civil – construction durable** de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle, le président de l'Université a arrêté comme suit les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	2 sièges (et 2 suppléants)
Nombre d'électrices et électeurs inscrits	85
Nombre de votantes et de votants	9
Nombre de bulletins blancs ou nuls	Ø
Nombre de suffrages exprimés	9

Ont obtenu :

Collège 3 des usagères et usagers du département Génie civil – construction durable de BUT 2				
Nom de la liste	**N°**	**Noms de la candidate et du candidat**	**Nombre de voix**	**Nombre de sièges attribués**
Élection étudiante	1	Mme PELÉ Yana	9	2 sièges (et 2 suppléants
	2	M. BOURON Yannis		
	3	Mme LEFEVRE Judith		
	4	Néant		

En foi de quoi sont proclamés élus :

> Mme PELÉ Yana (titulaire)

> M. BOURON Yannis (titulaire)

> Mme LEFEVRE Judith (suppléante)

Après vérification du procès-verbal de dépouillement du bureau de vote pour l'élection des représentantes et représentants des usagères et usagers de BUT 3 au conseil du département **Génie civil – construction durable** de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle, le président de l'Université a arrêté comme suit les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	2 sièges (et 2 suppléants)
Nombre d'électrices et électeurs inscrits	82
Nombre de votantes et de votants	8
Nombre de bulletins blancs ou nuls	Ø
Nombre de suffrages exprimés	8

Ont obtenu :

Collège 3 des usagères et usagers du département Génie civil – construction durable de BUT 3				
Nom de la liste	**N°**	**Noms de la candidate et du candidat**	**Nombre de voix**	**Nombre de sièges attribués**
Étudiant GCCD BUT 3	1	Mme MAROT Elsa	8	2 sièges (et 2 suppléants
	2	M. MARTIN-LE ROUX Nathan		
	3	Néant		
	4	Néant		

En foi de quoi sont proclamés élus :

> Mme MAROT Elsa (titulaire)

> M. MARTIN-LE ROUX Nathan (titulaire)

Article 3 : Proclamation des résultats pour le collège 3 des usagères et usagers du département Informatique de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle

Après vérification du procès-verbal de dépouillement du bureau de vote pour l'élection des représentantes et représentants des usagères et usagers de BUT 1 au conseil du département **Informatique** de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle, le président de l'Université a arrêté comme suit les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	2 sièges (et 2 suppléants)
Nombre d'électrices et électeurs inscrits	101
Nombre de votantes et de votants	19
Nombre de bulletins blancs ou nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	18

Ont obtenu :

Collège 3 des usagères et usagers du département Informatique de BUT 1				
Nom de la liste	**N°**	**Noms de la candidate et du candidat**	**Nombre de voix**	**Nombre de sièges attribués**
Délégués BUT 1 Informatique	1	M. BRIGNONE Hugo	18	2 sièges (et 2 suppléants)
	2	Mme BOUGRAS Louna		
	3	M. COIN Clément		
	4	Mme GIRARD Maéva		

En foi de quoi sont proclamés élus :

> M. BRIGNONE Hugo (titulaire)

> Mme BOUGRAS Louna (titulaire)

> M. COIN Clément (suppléant)

> Mme GIRARD Maéva (suppléante)

Après vérification du procès-verbal de dépouillement du bureau de vote pour l'élection des représentantes et représentants des usagères et usagers de BUT 2 au conseil du département **Informatique** de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle, le président de l'Université a arrêté comme suit les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	2 sièges (et 2 suppléants)
Nombre d'électrices et électeurs inscrits	67
Nombre de votantes et de votants	12
Nombre de bulletins blancs ou nuls	Ø
Nombre de suffrages exprimés	12

Ont obtenu :

Collège 3 des usagères et usagers du département Informatique de BUT 2				
Nom de la liste	**N°**	**Noms de la candidate et du candidat**	**Nombre de voix**	**Nombre de sièges attribués**
BUT 2 INFO	1	M. GIBEAUD Maxime	12	2 sièges (et 2 suppléants)
	2	Mme DEVAUX Céline		
	3	M. ZANINI Maxence		
	4	Mme BERNARD Anaëlle		

En foi de quoi sont proclamés élus :

> M. GIBEAUD Maxime (titulaire)

> Mme DEVAUX Céline (titulaire)

> M. ZANINI Maxence (suppléant)

> Mme BERNARD Anaëlle (suppléante)

Après vérification du procès-verbal de dépouillement du bureau de vote pour l'élection des représentantes et représentants des usagères et usagers de BUT 3 au conseil du département **Informatique** de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle, le président de l'Université a arrêté comme suit les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	2 sièges (et 2 suppléants)
Nombre d'électrices et électeurs inscrits	61
Nombre de votantes et de votants	9
Nombre de bulletins blancs ou nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	8

Ont obtenu :

Collège 3 des usagères et usagers du département Informatique de BUT 3				
Nom de la liste	**N°**	**Noms de la candidate et du candidat**	**Nombre de voix**	**Nombre de sièges attribués**
BUT 3 INFO	1	M. GARNIER Simon	8	2 sièges (et 2 suppléants)
	2	Mme GAILLARD Arwenne		
	3	M. PAULMIER Noah		
	4	Néant		

En foi de quoi sont proclamés élus :

> M. GARNIER Simon (titulaire)

> Mme GAILLARD Arwenne (titulaire)

> M. PAULMIER Noah (suppléant)

Article 4 : Proclamation des résultats pour le collège 3 des usagères et usagers du département Réseaux et télécommunications de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle

Après vérification du procès-verbal de dépouillement du bureau de vote pour l'élection des représentantes et représentants des usagères et usagers de BUT 1 au conseil du département **Réseaux et télécommunications** de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle, le président de l'Université a arrêté comme suit les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	1 siège (et 1 suppléant)
Nombre d'électrices et électeurs inscrits	43
Nombre de votantes et de votants	6
Nombre de bulletins blancs ou nuls	Ø
Nombre de suffrages exprimés	6

Ont obtenu :

Collège 3 des usagères et usagers du département Réseaux et télécommunications de BUT 1				
Nom de la liste	**N°**	**Noms de la candidate et du candidat**	**Nombre de voix**	**Nombre de sièges attribués**
BUT 1 Réseaux Télécommunications 2	1	M. BRIDE-BONNOT Enzo	6	1 siège (et 1 suppléant)
	2	M. DEGROOTE Alexis		

En foi de quoi sont proclamé élus :

> M. BRIDE-BONNOT Enzo (titulaire)

> M. DEGROOTE Alexis (suppléant)

Après vérification du procès-verbal de dépouillement du bureau de vote pour l'élection des représentantes et représentants des usagères et usagers de BUT 2 au conseil du département **Réseaux et télécommunications** de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle, le président de l'Université a arrêté comme suit les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	1 siège (et 1 suppléant)
Nombre d'électrices et électeurs inscrits	33
Nombre de votantes et de votants	7
Nombre de bulletins blancs ou nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	6

Ont obtenu :

Collège 3 des usagères et usagers du département Réseaux et télécommunications de BUT 2				
Nom de la liste	**N°**	**Noms de la candidate et du candidat**	**Nombre de voix**	**Nombre de sièges attribués**
BUT 2 R et T	1	Mme AHAMED Naïma	6	1 siège (et 1 suppléant)
	2	M. PARIS Lucas		

En foi de quoi sont proclamé élus :

> Mme AHAMED Naïma (titulaire)

> M. PARIS Lucas (suppléant)

Après vérification du procès-verbal de dépouillement du bureau de vote pour l'élection des représentantes et représentants des usagères et usagers de BUT 3 au conseil du département **Réseaux et télécommunications** de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle, le président de l'Université a arrêté comme suit les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	1 siège (et 1 suppléant)
Nombre d'électrices et électeurs inscrits	24
Nombre de votantes et de votants	4
Nombre de bulletins blancs ou nuls	Ø
Nombre de suffrages exprimés	4

Ont obtenu :

Collège 3 des usagères et usagers du département Réseaux et télécommunications de BUT 3				
Nom de la liste	**N°**	**Noms de la candidate et du candidat**	**Nombre de voix**	**Nombre de sièges attribués**
BUT RT 3	1	M. LAURENS Raphaël	4	1 siège (et 1 suppléant)
	2	Mme BIGOT Candice		

En foi de quoi sont proclamés élus :

> M. LAURENS Raphaël (titulaire)

> Mme BIGOT Candice (suppléante)

Article 5 : Proclamation des résultats pour le collège 3 des usagères et usagers du département Techniques de commercialisation de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle

Après vérification du procès-verbal de dépouillement du bureau de vote pour l'élection des représentantes et représentants des usagères et usagers de BUT 1 au conseil du département **Techniques de commercialisation** de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle, le président de l'Université a arrêté comme suit les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	2 sièges (et 2 suppléants)
Nombre d'électrices et électeurs inscrits	171
Nombre de votantes et de votants	15
Nombre de bulletins blancs ou nuls	10
Nombre de suffrages exprimés	5

Ont obtenu :

Collège 3 des usagères et usagers du département Techniques de commercialisation de BUT 1				
Nom de la liste	**N°**	**Noms de la candidate et du candidat**	**Nombre de voix**	**Nombre de sièges attribués**
BUT 1 TC	1	Mme CHAMPAIN Célia	5	2 sièges (et 2 suppléants)
	2	M. SAUVION Arthur		
	3	Mme LEJEUNE Océane		
	4	M. PELTRIAUX Maël		

En foi de quoi sont proclamés élus :

> Mme CHAMPAIN Célia (titulaire)

> M. SAUVION Arthur (titulaire)

> Mme LEJEUNE Océane (suppléante)

> M. PELTRIAUX Maël (suppléant)

Après vérification du procès-verbal de dépouillement du bureau de vote pour l'élection des représentantes et représentants des usagères et usagers de BUT 2 au conseil du département **Techniques de commercialisation** de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle, le président de l'Université a arrêté comme suit les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	2 sièges (et 2 suppléants)
Nombre d'électrices et électeurs inscrits	139
Nombre de votantes et de votants	12
Nombre de bulletins blancs ou nuls	5
Nombre de suffrages exprimés	7

Ont obtenu :

Collège 3 des usagères et usagers du département Techniques de commercialisation de BUT 2				
Nom de la liste	**N°**	**Noms de la candidate et du candidat**	**Nombre de voix**	**Nombre de sièges attribués**
BUT 2 TC	1	Mme CAUPENNE Alessia	7	2 sièges (et 2 suppléants)
	2	M. MAYONOBE Simon		
	3	Mme BARASSIN Alexia		
	4	Néant		

En foi de quoi sont proclamés élus :

> Mme CAUPENNE Alessia (titulaire)

> M. MAYONOBE Simon (titulaire)

> Mme BARASSIN Alexia (suppléante)

Après vérification du procès-verbal de dépouillement du bureau de vote pour l'élection des représentantes et représentants des usagères et usagers de BUT 3 au conseil du département **Techniques de commercialisation** de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle, le président de l'Université a arrêté comme suit les résultats du scrutin :

Nombre de sièges à pourvoir	2 sièges (et 2 suppléants)
Nombre d'électrices et électeurs inscrits	130
Nombre de votantes et de votants	15
Nombre de bulletins blancs ou nuls	7
Nombre de suffrages exprimés	8

Ont obtenu :

Collège 3 des usagères et usagers du département Techniques de commercialisation de BUT 3				
Nom de la liste	**N°**	**Noms de la candidate et du candidat**	**Nombre de voix**	**Nombre de sièges attribués**
BUT 3 TC	1	Mme BIDEAU Lys	8	2 sièges (et 2 suppléants)
	2	M. MARCEILLIER Nathan		
	3	Néant		
	4	Néant		

En foi de quoi sont proclamés élus :

> Mme BIDEAU Lys (titulaire)

> M. MARCEILLIER Nathan (titulaire)

Article 5

Le directeur général des services et le directeur de l'Institut universitaire de technologie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente proclamation, laquelle sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 3 novembre 2026.

Le président

Gérard Blanchard

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA ROCHELLE UNIVERSITÉ

[RECTIFICATIF] Délibération n° 2023-06-05-4-1 du 5 juin 2023 approuvant le schéma directeur numérique responsable (rectificatif de l'intitulé initial « schéma directeur du numérique et du système d'information ») de La Rochelle Université

Séance du 5 juin 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2023-02-06-4-4 du 6 février 2023 relative au schéma directeur du numérique et du système d'information,
Vu l'avis du bureau présidentiel du 24 mars 2023,
Vu le recueil des actes administratifs n° 442 publié le 13 juin 2023,
Considérant que la délibération n° 2023-06-05-4-1 du 5 juin 2023 initialement publiée comportait une erreur matérielle dans son intitulé et sa formulation comme se rapportant à l'adoption du schéma directeur du numérique et du système d'information au lieu du schéma directeur numérique responsable conformément à l'annexe jointe et publiée initialement ; qu'en conséquence, il y a lieu de corriger les erreurs matérielles constatées en publiant une délibération rectificative,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (21 voix)

ADOPTE le schéma directeur numérique responsable annexé à la présente délibération.

Fait à La Rochelle, le 5 juin 2023.

Le président

Gérard Blanchard

Transmis au recteur de région académique, chancelier des universités, le

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° 2026-10-16-2-1 du 16 octobre 2026 relative à l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 27 avril 2026

Séance du 16 octobre 2026

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu le règlement intérieur des conseils de La Rochelle Université, notamment son article 12,
Vu le projet de procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 27 avril 2026 joint à la convocation à la séance du 16 octobre 2026,
Considérant les demandes de corrections du projet de procès-verbal communiquées en amont de la séance par un membre du conseil d'administration,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 23 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 27 avril 2026 annexé à la présente délibération. Ce document est consultable auprès de la direction des affaires juridiques et statutaires de La Rochelle Université (contact-dajs@univ-lr.fr).

Fait à La Rochelle, le 16 octobre 2026.

Le président

Gérard Blanchard

Transmis au recteur de région académique, chancelier des universités, le

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° 2026-10-16-3-1 du 16 octobre 2026 approuvant la création de l'unité d'appui et de recherche dénommée TerrA Mare

Séance du 16 octobre 2026

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-3 et L. 712-6-1,
Vu le code de la recherche, notamment son article R. 322-21,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,
Vu la délibération n° 2026-07-06-3-5 du 6 juillet 2026 approuvant les conventions relatives à la déclinaison du Contrat d'objectifs, de moyens et de performance 2026-2030 entre l'État de La Rochelle Université sur les volets spécifiques Recherche et innovation, Santé, Vie étudiante,
Vu la convention conclue entre le CNRS et La Rochelle Université relative au volet spécifique Recherche et innovation du contrat d'objectifs, de moyens et de performance 2026–2030,
Vu la décision de création du CNRS relative à l'unité d'appui et de recherche numéroté UAR CNRS 2064,
Vu l'avis de la commission de la recherche du 22 septembre 2026,
Vu l'avis du comité social d'administration d'établissement du 9 octobre 2026,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 18 voix pour, 0 voix contre, 7 abstentions,

APPROUVE la création de l'unité d'appui et de recherche « TerrA Mare » dans les conditions exposées dans la présentation jointe en annexe de la présente délibération.

Fait à La Rochelle, le 16 octobre 2026.

Le président

Gérard Blanchard

Transmis au recteur de région académique, chancelier des universités, le

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° 2026-10-16-4-1 du 16 octobre 2026 adoptant les capacités d'accueil pour l'accès en 1er cycle, licences professionnelles et masters de La Rochelle Université au titre de l'année universitaire 2027-2028

Séance du 16 octobre 2026

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 612-6 et L. 712-3,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts du Pôle Licences Collegium,
Vu les statuts de l'Institut du Littoral urbain durable intelligent,
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 13 octobre 2026,
Considérant les moyens d'enseignement dont dispose La Rochelle Université,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 20 voix pour, 0 voix contre, 5 abstentions,

DÉCIDE :

I - Premiers cycles

Article 1 : Sont adoptées les capacités d'accueil suivantes pour l'accès en premier cycle à La Rochelle Université pour l'année universitaire 2027-2028 :

Structure	Niveau	Mention	Parcours	Capacités 2027-2028
DOI	DU	PaReo		30
Pôle Licences Collegium	L1	Langues étrangères appliquées	Anglais-coréen	80
	L1	Langues étrangères appliquées	Anglais-chinois	105
	L1	Langues étrangères appliquées	Anglais-espagnol-portugais	140
	L1	Langues étrangères appliquées	Anglais-indonésien	35
	L1	Double licence – Droit / LEA	Anglais-chinois	10
	L1	Double licence – Droit / LEA	Anglais-espagnol-portugais	10
	L1	Double licence – Droit / Histoire		24
	L1	Lettres		100
	L1	Droit		230
	L1	Gestion		170
	CPGE	ECG – Mathématiques appliquées + ESH		48
	L1	Génie civil		85
	L1	Informatique		145
	L1	Mathématiques		50
	L1	Physique, chimie		50
	L1	Sciences de la Terre		40
	L1	Sciences de la vie		150
	L1	Sciences pour la santé		100
	L1	L. AS Sciences pour la vie		20
	L1	L. AS Sciences pour la santé		20
	L1	Géographie et aménagement		51
	L1	Histoire		101
	L1	Double licence Histoire / Géographie et aménagement		29
	L1	Professorat des écoles		35

II - Licences professionnelles

Article 2 : Sont adoptées les capacités d'accueil suivantes pour l'accès en licence professionnelle (LP) à La Rochelle Université pour l'année universitaire 2027-2028 :

Structure	Niveau	Mention	Capacités 2027/2028
Pôle Licences Collegium	LP	Activités juridiques : assistant juridique – Droit, gestion et comptabilité de l'entreprise	25
		Productions animales, parcours Aquaculture et relations avec l'environnement littoral (AQUAREL)	16
		Métiers de l'informatique : applications WEB – Développeur Full Stack (DFS)	24
		Optique professionnelle	24 – La Rochelle 40 – Fougères 30 – Lille 30 - Nantes 125 – Saint-Étienne 25 – Tours 30 - Valence
		Métiers de l'électricité et de l'énergie parcours électricité ferroviaire	24
		Métiers de l'électronique, parcours Communication, Systèmes embarqués	15

III - Deuxièmes cycles

Article 3 : Les capacités d'accueil pour l'accès en deuxième cycle à La Rochelle Université pour l'année universitaire 2027-2028 sont fixées par formation conformément au tableau figurant en annexe 1 à la présente délibération.

L'admission dans ces formations est subordonnée, selon les formations, soit à l'examen du dossier du candidat, soit à l'examen du dossier du candidat accompagné d'un entretien, soit au succès à un concours, selon les modalités arrêtées dans le tableau figurant en annexe 2 à la présente délibération.

Sauf cas particulier précisé dans le tableau annexé à la présente délibération, le concours comporte une phase d'admissibilité et une phase d'admission s'organisant comme suit. La phase d'admissibilité consiste en l'examen du dossier du candidat. À l'issue de la phase d'admissibilité, la commission d'admission établit, par ordre alphabétique, la liste des candidats autorisés à prendre part à la phase d'admission. En principe, la phase d'admission consiste en un entretien.

Les critères généraux d'appréciation des mérites des candidats sont arrêtées par formation dans le tableau figurant en annexe 3 à la présente délibération.

Les candidatures seront à formuler sur la plateforme nationale "Trouver mon master" conformément au calendrier national défini par le ministère de l'enseignement supérieur. La composition du dossier de candidature sera indiquée sur la plateforme nationale de candidatures en première année de master.

Fait à La Rochelle, le 16 octobre 2026.

Le président

Gérard Blanchard

Transmis au recteur, chancelière des universités, le

Campagne d'admission 2027 Masters											
Domaine	**Mentions**	**Parcours**	**Capacité Mon Master 2027**	**Capacité Rdblts**	**Capacité Campus France**	**Capacité D'accueil 1ère année de master rentrée 2027**	**Ecart 2027/ 2026**	**Capacité Mon Master 2026**	**Capacité Rdblts**	**Capacité Campus France**	**Capacité D'accueil 1ère année de master rentrée 2026**
ALL	LEA	LCAI - Amériques	16	3	5	**24**	**0**	16	3	5	**24**
		LCAI - Asie Pacifique	49	6	5	**60**	**0**	49	6	5	**60**
	Audiovisuel, médias interactifs numériques, jeux	DPAN	10	0	2	**12**	**0**	11	0	1	**12**
	Management et Commerce International	Economie et commerce international - Asie	25+2 BLCU	0	1	**28**	**0**	25 + 2BLCU	0	1	**28**
STS	Biotechnologies	Biochimie	22	2	0	**24**	**0**	19	2	3	**24**
		ABC	22	2	0	**24**	**0**	19	2	3	**24**
		Marine Biotechnology/EU Connexus	**Sélection hors plateforme nationale : organisée par l'université de**								
	Génie Civil	ICR	57	5	8	**70**	**0**	57	5	8	**70**
		EBD	23	2	3	**28**	**-12**	30	5	5	**40**
		NoRISK	**Sélection hors plateforme nationale : organisée par l'université de**								
	Informatique	Ingénierie de Données	36	4	0	**40**	**0**	36	4	0	**40**
		Architecte logiciel	18	2	0	**20**	**0**	18	2	0	**20**
	Mathématiques	Mathématiques et applications	15	2	3	**20**	**4**	13	1	2	**16**
	Science et génie des matériaux	DMS	17	2	1	**20**	**0**	17	2	1	**20**
		MATER	16	1	3	**20**	**0**	16	1	3	**20**
	Sciences pour l'environnement	GGL	15	1	0	**16**	**0**	14	1	1	**16**
		GEEL	30	2	2	**34**	**0**	30	2	2	**34**
	Enseignement Education 2nd degré	Mathématiques	10	5	0	**15**	**0**	10	5	0	**15**

Campagne d'admission 2027 Masters											
Domaine	**Mentions**	**Parcours**	**Capacité Mon Master 2027**	**Capacité Rdblts**	**Capacité Campus France**	**Capacité D'accueil 1ère année de master rentrée 2027**	**Ecart 2027/ 2026**	**Capacité Mon Master 2026**	**Capacité Rdblts**	**Capacité Campus France**	**Capacité D'accueil 1ère année de master rentrée 2026**
SHS		Histoire -géographie	10	2	0	**12**	**0**	7	5	0	**12**
	Enseignement et éducation Professorat des écoles	Professorat des écoles	35	5	0	**40**	**0**	35	5	0	**40**
	Histoire	DPEC	15	3	2	**20**	**0**	13	5	2	**20**
		MEPAT	15	3	2	**20**	**0**	13	5	2	**20**
		Histoire	4	0	0	**4**	**0**	4	0	0	**4**
	Sciences pour l'environnement	GAGL	17	1	0	**18**	**0**	17	1	0	**18**
DEG		Management environnemental	18	1	1	**20**	**0**	18	1	1	**20**
	Justice, procès et procédure	Droit processuel	28	2	0	**30**	**0**	28	2	0	**30**
	Droit de l'entreprise	Droit de l'entreprise	28	2	0	**30**	**0**	26	2	2	**30**
	Droit du numérique	Tiers de confiance et sécurité numérique	23	1	1	**25**	**0**	23	1	1	**25**
	Droit public	Collectivités territoriales, environnement et littoral	16	2	0	**18**	**0**	16	2	0	**18**
	Management et administration des entreprises	Management et administration des entreprises	30	2	3	**35**	**0**	30		5	**35**
	Management des systèmes d'informations	Conseil en management des systèmes d'information	0	0	0	**0**	**-23**	20	0	3	**23**
	Marketing vente	Marketing, Digital	21	0	1	**22**	**0**	21		1	**22**
	Tourisme	Gestion des unités d'hébergement et séjours touristiques	20	0	2	**22**	**0**	20		2	**22**

Campagne d'admission 2027
Masters

Domaine	Mentions	Parcours	Modalités de selection	Attendus (200 caractères maxi)	Niveau Français	Niveau Anglais
ALL	LEA	LCAI - Amériques	Examen de dossier	Si Licence non LEA : la/les langue(s) de spécialité et les matières d'applications, les certifications en langues (GB, Esp, Port), Mobilité internationale (échange, stage, travail, voyages, vie...); les critères académiques : Moyenne L1, L2, L3 (S1), puis plus précisément Moyenne Anglais L2 et L3,Moyenne Espagnol L2 et L3, Moyenne portugais L2, L3, Moyenne Matières d'application L2 et L3, Critère Motivation": Intérêt pour la formation : intérêt pour les Amériques (les différentes aires), Intérêt pour le portugais et le Brésil (langue possible en débutant), Qualité de la lettre de motivation (qualité du français, de la présentation, personnalisation, explicitation du parcours de vies, précision sur le ou les projets professionnels, intérêts pour la formation, etc.), Expérience professionnelle (emplois, stages), et Projet professionnel	C1	B2
		LCAI - Asie Pacifique	Examen de dossier	Si Licence non LEA : la/les langue(s) de spécialité et les matières d'applications, les certifications en langues (GB, HSK, TOPIK), Mobilité internationale (échange, stage, travail, voyages, vie...); Les critères académiques : Moyenne L1, L2, L3 (S1), puis plus précisément Moyenne Anglais L2 et L3, Moyenne Langue Asiatique L2 et L3 si étudiée, , Moyenne Matières d'application L2 et L3, Critère Motivation": Intérêt pour la formation : intérêt pour l' Asie Pacifique, Intérêt pour une ou plusieurs langues asiatiques Qualité de la lettre de motivation (qualité du français, de la présentation, personnalisation, explicitation du parcours de vies, précision sur le ou les projets professionnels, intérêts pour la formation, etc.), Expérience professionnelle (emplois, stages,), et Projet professionnel éventuellement volontariat dans des œuvres caritatives. Ne pas choisir une spécialité dans laquelle la langue d'enseignement est la langue maternelle du candidat	C1	B2
	Audiovisuel, médias interactifs numériques, jeux	DPAN	Examen de dossier + entretien	La formation est ouverte à toutes les disciplines. Des connaissances dans l'un ou plusieurs de ces domaines : son, musique, vidéo, montage, captation, photographie, design, illustration, animation, 3D, code informatique (Processing, P5js, Touchdesigner, etc), gestion de projets audiovisuels et/ou numériques, pilotage de projets, workflow, sont les bienvenues, mais elles ne sont aucunement obligatoires. Nous privilégions la diversité et la complémentarité des profils. La capacité à travailler en équipe, la maturité et la responsabilité sont des conditions nécessaires pour intégrer la formation.	B2	B2
	Management et Commerce International	Economie et commerce international - Asie	Examen de dossier	Mobiliser et comprendre les principaux concepts de l'économie-gestion, du management-marketing et des statistiques. Analyser et interpréter les résultats produits d'une étude économique, marketing et statistique. Identifier le contexte et les enjeux de questions relevant de l'économie-gestion, du management-marketing et des statistiques Formuler des préconisations au regard du contexte et des enjeux d'une problématique relevant de l'économie-gestion, du management-marketing et des statistiques ; Mobiliser et mettre en œuvre des procédures d'utilisation d'outils digitaux et numériques ; comprendre et s'approprier les fondements du numérique dans les domaines du management marketing ; répondre aux attentes d'une certification nationale de référence ; Communiquer de manière pertinente des informations selon le contexte donné, en langue étrangère coréen (débutant-intermédiaire-avancé) ou chinois (débutant-intermédiaire-avancé) ou indonésien (avancé) et en langue française ; Excellentes connaissances en anglais des affaires.	B2	B2
STS	Biotechnologies	Biochimie	Examen de dossier	Licence compatible validant des acquis en chimie organique, enzymologie, biochimie structurale et métabolique, pharmacologie, biologie moléculaire, genetique et immunologie. Interet dans la compréhension des mécanismes moléculaires impliqués dans des dysfonctionnements via l'utilisation de méthodes d'analyse biochimique et structurale des macromolécules biologiques.	C1	B2
		ABC		Licence compatible validant des acquis en enzymologie, biochimie structurale et métabolique, biologie moléculaire. Interet d'appliquer des méthodes d'analyse biochimique et structurale en industrie agroalimentaire. Interet dans la connaissance de l'entreprise agroalimentaire et sa gestion.	C1	B2
		Marine Biotechnology/EU Connexus				
	Génie Civil	ICR	Examen de dossier	Licence et BUT GC, TP : maîtriser les notions et connaissances de Licence GC (matériaux, mécanique des structures et des sols, RDM, bases de programmation...)	B2	B1
		ECB		Licence GC, énergétique, BUT GC, MT2E : Maîtriser les connaissances de Licence (thermodynamique, transferts, mécanique des fluides, programmation, thermique du bâtiment)	B2	B1
		NoRISK				
	Informatique	Ingénierie de Données	Examen de dossier	connaissances de niveau licence 3 en programmation déclarative et objet, structures de données, langages du Web, réseaux et protocoles, architecture client-serveur et bases de données.	B2	B2
		Architecte logiciel			B2	B2
	Mathématiques	Mathématiques et applications	Examen de dossier	Licence de mathématiques et licence d'informatique	B2	B2
	Science et génie des matériaux	DMS	Examen de dossier	Licence en physique-chimie et/ou en chimie des matériaux . LP materiaux (avec un bon niveau) et BUT SGM ou Mesures Physiques (MP) ayant validé avec de bons résultats en physique-chimie générale.	B2	B2
		MATER	Examen de dossier		B2	B2
	Sciences pour l'environnement	GGL	Examen de dossier + entretien	Licence de Sciences de la Terre, Licence de Physique, Licence Mathématiques appliquées Critères pris en compte pour l'examen des candidatures (liste non exhaustive et non ordonnée par ordre d'importance) : résultats académiques en particuliers sur les mathématiques capacité à suivre des cours en anglais maturité de la candidature expériences professionnelles antérieures ou stages adéquation entre la formation antérieure et notre master adéquation entre le projet professionnel du candidat et notre master qualité de la lettre de motivation qualité des lettres de recommandation implication (par exemple associative) attestant d'une dynamique personnelle des candidats - intérêt pour l'international connaissance de nos maquettes d'enseignement	C1	B2
		GEEL	Dossier	Licence de biologie, de sciences de la vie, ou de sciences de la vie et de la Terre bon niveau académique, particulièrement dans les disciplines des sciences de la vie. Maîtriser les fondamentaux en biologie, écophysiologie, écologie des populations, des écosystèmes, des paysages. Connaître des outils et méthodes d'analyses en milieu expérimental et en milieu naturel. Détenir de bonnes capacités d'analyse, de structure et de synthèse à l'oral comme à l'écrit, avoir de bonnes capacités rédactionnelles ; être à l'aise en anglais scientifique à l'écrit et à l'oral. Être curieux, impliqué, dynamique et rigoureux ; être capable de travailler tant en autonomie qu'en équipe dans différents contextes (en salle, sur le terrain, en laboratoire, en équipe de recherche et avec des professionnels...) Avoir un cursus cohérent avec la formation ; montrer la bonne connaissance et compréhension de la formation SPE-GEEL. Richesse et diversité des expériences et du parcours, notamment les activités en lien avec la formation et le projet professionnel.	C1	B2

Domaine	Mentions	Parcours	Modalités de selection	Attendus (200 caractères maxi)	Niveau Français	Niveau Anglais
	Enseignement Education 2nd degré	Mathématiques	Examen de dossier	Avoir un bon niveau académique Faire preuve de capacités d'analyse et de rédaction Être autonome, impliqué et rigoureux Démontrer une cohérence du projet et de la formation initiale du candidat avec la formation visée Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours	C2	C1
SHS	Enseignement Education 2nd degré	Histoire -géographie	Examen de dossier	Maîtriser les connaissances et compétences attendues dans la ou les discipline(s) d'enseignement visée(s). Pouvoir attester d'une première représentation du métier. Maîtriser sa communication orale et écrite. Être en capacité de produire une lettre de motivation originale et personnalisée pour la formation visée.	C2	B2
	Enseignement et éducation Professorat des écoles	Professorat des écoles	Examen de dossier	Niveau Bac+3 (Licence ou équivalent) - Très bonne maîtrise des disciplines enseignées à l'école - Très bonne maîtrise de la langue française écrite et orale, et des mathématiques des cycles 2,3 et 4 (école et collège). Non obligatoire mais valorisé : BAFA ou éq, Prépro, ASSEDU, engagement citoyen, contrat EN.	C2	B2
	Histoire	DPEC	Examen de dossier + entretien	Les étudiants doivent avoir suivi une formation de licence dans une discipline relevant des SHS (histoire, géographie, sociologie, droit, sciences politiques, économie, psychologie). Un solide niveau en licence est requis. Leur parcours doit aussi montrer leurs appétences pour le monde de la culture et / ou du patrimoine à travers des engagements personnels. Les étudiants doivent faire preuve d'esprit d'initiative et se montrer capables de travailler en équipe	C1	B2
		MEPAT	Examen de dossier + entretien	Les étudiants doivent avoir suivi une formation de licence dans une discipline relevant des SHS (histoire, géographie, sociologie, droit, sciences politiques, économie, psychologie). Un solide niveau en licence est requis. Leur parcours doit aussi montrer leurs appétences pour le monde de la culture et / ou du patrimoine à travers des engagements personnels. Les étudiants doivent faire preuve d'esprit d'initiative et se montrer capables de travailler en équipe	C1	B2
		Histoire	Examen de dossier	Être titulaire d'une Licence histoire et attester de capacités de travail personnel élevées, afin de poursuivre la réalisation d'un fort mémoire disciplinaire de recherche dans le périmètre scientifique qui constitue le domaine de spécialité des enseignants-chercheurs de l'établissement, à savoir : histoire atlantique, maritime ou littorale, qu'elle soit ancienne, médiévale, moderne ou contemporaine. Il est donc nécessaire d'avoir obtenu l'accord de l'un des enseignants-chercheurs en Histoire de l'établissement et d'avoir convenu avec elle/lui d'un projet de mémoire réalisable en deux ans.	C1	B2
	Sciences pour l'environnement	GAGL	Examen de dossier	Licence de géographie ou de SHS, numérus clausus à 18. Les étudiants CMI ITEL sont admis de droit sur ce parcours de Master. Critères d'admission : Résultats académiques disciplinaires, projet professionnel en adéquation avec les objectifs du parcours, qualité de la lettre de motivation, activités extracurriculaires, niveau de langue anglaise, capacités rédactionnelles.	C1	B2
DEG	Sciences pour l'environnement	Management environnemental	Examen de dossier + entretien	Niveau L3 avec des bases en gestion (c'est-à-dire avoir des connaissances de base sur les principaux services d'une entreprise et leur fonctionnement) et une sensibilité aux enjeux de la transition écologique et sociale. Les principaux critères examinés lors de l'examen des candidatures (liste non exhaustive et non ordonnée par ordre d'importance) : • les résultats académiques, • le projet professionnel et son adéquation avec la formation, • La qualité de la lettre de motivation, • les expériences professionnelles antérieures (ou stages) avec une attention sur le degré d'implication de l'étudiant et leur adéquation avec la formation, • la culture générale de l'étudiant, • l'intérêt pour l'international, • le score IAE-Message (pour ceux qui le présentent)	C1	B2
	Justice, procès et procédure	Droit processuel	Examen de dossier	Obtention d'une licence générale en droit. Une orientation processualiste est bienvenue (avoir suivi un enseignement de procédure pénale, de droit judiciaire privé, de droit de la preuve par exemple)	C1	B2
	Droit de l'entreprise	Droit de l'entreprise	Examen de dossier	la formation est ouverte aux titulaires d'une licence en droit, marquant une orientation pour le droit de l'entreprise (avoir suivi un enseignement en droit des sociétés et en droit du travail)	C1	B2
	Droit du numérique	Tiers de confiance et sécurité numérique	Examen de dossier	La formation est ouverte aux titulaires d'une licence en droit. Le dossier doit montrer une nette appétence pour le droit du numérique	C1	B2
	Droit public	Collectivités territoriales, environnement et littoral	Examen de dossier	Licence en droit ou équivalent. Une attention particulière est portée sur les notes obtenues dans les matières fondamentales du droit public et sur la motivation pour le droit de l'environnement, de l'urbanisme et du littoral.	C1	B2
	Management et administration des entreprises	Management et administration des entreprises	Examen de dossier	Licence autre que gestion. 12 de moyenne minimum en L3. Stage significatif, expérience en association souhaitée	C1	B2
	Management des systèmes d'informations	Conseil en management des systèmes d'information	Dossier+entretien	Licence de gestion, d'économie, d'économie-gestion ou de sociologie des organisations. Projet professionnel réfléchi en lien avec le diplôme. Appétance pour les technologies du numérique. Autonomie et esprit d'équipe.	B2	B1
	Marketing vente	Marketing, Digital	Examen de dossier + vidéo ou entretien	•Intérêt affirmé pour le marketing, le digital, la communication numérique, la data et la transformation des organisations. •Projet professionnel cohérent avec les domaines du digital, du e-commerce et de la data. •Bon niveau académique à l'issue d'une licence en gestion, économie, économie-gestion, marketing ou équivalent. •Capacité d'analyse et de raisonnement. •Curiosité pour l'innovation, les nouvelles technologies et les tendances du numérique. •Aptitude à travailler en équipe, à communiquer efficacement à l'écrit et à l'oral. •Autonomie, sens de l'initiative et engagement dans les apprentissages. •Expériences valorisables : stages, projets, engagements associatifs ou personnels en lien avec le digital.	C1	B2
	Tourisme	Gestion des unités d'hébergement et séjours touristiques	Dossier + entretien	Licence en gestion, économie, LEA, sciences humaines. Maîtrise des fondamentaux de Management, maîtrise de l'Anglais. Intérêt pour le secteur du Tourisme et pour la gestion des hébergements. Ouverture d'esprit et curiosité intellectuelle.	C2	C1

Campagne d'admission 2027
Masters
Critères généraux d'examen de candidatures

	Champs d'évaluation	Attendus	CGEC en lien avec l'attendu	Importance du critère
ABC	Résultats académiques	Obtenir des notes >10/20 dans les matières jugées fondamentales	Seront examinées les notes, notamment en biochimie, chimie, biologie moléculaire, enzymologie, physique appliquée…Sera valorisée la réussite en session 1 de chaque semestre et particulièrement les notes du semestre 5 de la L.	Très important
	Compétences, savoir-faire	Avoir pratiqué quelques techniques utiles pour la caracterisation des biomolecules et leurs applications en biotechnologies	Avoir réalisé de la culture de cellules eucaryotes, procaryotes, avoir extrait des composés, les avoir analysés ; en formation ou lors de stages	Important
	Compétences, savoir-faire	Etre capable de travailler en groupe et sur projet en autonomie	donner des exemples de projets menés	Important
	Compétences, savoir-faire	Maitriser l'anglais scientifique	notes obtenues, certificats obtenus	Important
	Motivation, projet	S'être renseigné sur le contenu de la formation et avoir un projet professionnel en accord avec celui-ci	présence de mots clefs dans la lettre de motivation, absence de fautes d'orthographe. Coherence du projet avec les apports potentiels de la formation	Important
	Engagements et activités	s'investir pleinement dans son projet d'acquisition de connaissances	préciser les emplois occupés, les stages réalisés, les apports d'activités bénévoles ou rémunérées	Complémentaire
BIOCH	Résultats académiques	Obtenir des notes >10/20 dans les matières jugées fondamentales	Seront examinées les notes, notamment en biochimie, chimie, biologie moléculaire, enzymologie, techniques d'analyses…Sera valorisée la réussite en session 1 de chaque semestre et particulièrement les notes du semestre 5 de la L.	Très important
	Compétences, savoir-faire	Avoir pratiqué quelques techniques utiles pour la caracterisation des biomolecules et leurs applications en biotechnologies	Avoir réalisé de la culture de cellules eucaryotes, procaryotes, avoir extrait des composés, les avoir analysés ; en formation ou lors de stages	Important
	Compétences, savoir-faire	Etre capable de travailler en groupe et sur projet en autonomie	donner des exemples de projets menés	Important
	Compétences, savoir-faire	Maitriser l'anglais scientifique	notes obtenues, certificats obtenus	Important
	Motivation, projet	S'être renseigné sur le contenu de la formation et avoir un projet professionnel en accord avec celui-ci	présence de mots clefs dans la lettre de motivation, absence de fautes d'orthographe. Coherence du projet avec les apports potentiels de la formation, se projeter dans un domaine d'emploi	Important
	Engagements et activités	s'investir pleinement dans son projet d'acquisition de connaissances	préciser les emplois occupés, les stages réalisés, les apports d'activités bénévoles ou rémunérées	Complémentaire
EBD	Résultats académiques	Avoir un niveau technique et scientifique reconnu dans l'ingénierie du bâtiment et démontrer d'une progression dans les années d'études précédant la candidature en master	Une attention particulière sera apportée aux notes des différentes années du cursus post-bac du candidat ;	Essentiel
	Compétences, savoir-faire	Avoir des pré-requis en termes de compétences de la fiche RNCP 3998 nationale dans le domaine du Génie Civil et démontrer une progression au cours des années d'études supérieures	Les pré-recquis visées sont relatifs aux compétences disciplinaires techniques et scientifiques permettant d'évaluer le niveau académique du candidat et sa capacité de réussite au sein du Master GC.	Essentiel
	Savoir-être	Savoir travailler en équipe ; Être autonome, impliqué et rigoureux, professionnel et assidu	La pédagogie d'apprentissage par projet permettra d'évaluer la capacité du candidat à travailler en équipe. L'assiduité (présence) et la ponctualité seront aussi considérées	Essentiel
	Motivation / projet	Démontrer une cohérence du projet professionnel du candidat et de la formation	Le candidat devra démontrer, par sa lettre de motivation, son intérêt pour la formation du Master GC et sa connaissance des particularités de la maquette pédagogique. Sa candidature doit également faire l'exposé de son projet professionnel en lien avec les débouchés du Master GC.	Très important
	Engagements et activités	Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours.		Complémentaire
ICR	Résultats académiques	Avoir un niveau technique et scientifique reconnu dans l'ingénierie du bâtiment et démontrer d'une progression dans les années d'études précédant la candidature en master	Une attention particulière sera apportée aux notes des différentes années du cursus post-bac du candidat ;	Essentiel
	Compétences, savoir-faire	Avoir des pré-requis en termes de compétences de la fiche RNCP 3998 nationale dans le domaine du Génie Civil et démontrer une progression au cours des années d'études supérieures	Les pré-recquis visés sont relatifs aux compétences disciplinaires techniques et scientifiques permettant d'évaluer le niveau académique du candidat et sa capacité de réussite au sein du Master GC.	Essentiel
	Savoir-être	Savoir travailler en équipe ; Être autonome, impliqué et rigoureux, professionnel et assidu	La pédagogie d'apprentissage par projet permettra d'évaluer la capacité du candidat à travailler en équipe. L'assiduité (présence) et la ponctualité seront aussi considérées	Essentiel
	Motivation / projet	Démontrer une cohérence du projet professionnel du candidat et de la formation	Le candidat devra démontrer, par sa lettre de motivation, son intérêt pour la formation du Master GC et sa connaissance des particularités de la maquette pédagogique. Sa candidature doit également faire l'exposé de son projet professionnel en lien avec les débouchés du Master GC.	Très important
	Engagements et activités	Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours.		Complémentaire
Informatique	Résultats académiques	Avoir un bon niveau académique, voire démontrer d'une progression au cours des études supérieures ;	Une attention particulière sera apportée aux notes des différentes années du cursus post-bac du candidat ;	Essentiel
	Compétences, savoir-faire	Faire preuve de capacités d'analyse et de rédaction ;	Réalisation des sujets de stage.	Très important
	Savoir-être	Être autonome, impliqué et rigoureux ;	Les éventuelles appréciations annuelles du candidat par ses professeurs seront un atout ;	Important
	Motivation / projet	Démontrer d'une cohérence projet académique du candidat et la formation ;	Une lettre de motivation et un projet de recherche en cohérence avec la formation sont attendus ;	Très important
	Engagements et activités	Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours.	Le CV et le certificat d'engagement permettront au candidat de mettre en avant les particularités de son parcours.	Complémentaire
MIX	Résultats académiques	Avoir un bon niveau académique ;	Notes des différentes années du cursus post-bac du candidat ;	Essentiel
	Compétences, savoir-faire	Démontrer des compétences correspondant aux matières socles du master et une appétence pour les outils numériques ;	Contenus de la formation post-bac, CV ;	Très important
	Savoir-être	Être autonome, impliqué et rigoureux ;	Les éventuelles appréciations annuelles du candidat par ses professeurs seront un atout ;	Complémentaire
	Motivation / projet	Démontrer la cohérence du projet académique et/ou professionel du candidat avec la formation ;	Lettre de motivation ;	Très important
	Engagements et activités	Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours.	Le CV et le certificat d'engagement permettront au candidat de mettre en avant les particularités de son parcours.	Complémentaire
SGM	Résultats académiques	Avoir un bon niveau académique, et montrer une progression au cours des etudes supérieures. Justifier les re-orientations et l'apport dans le projet professionnel	Attention particuliere sur les notes des enseignements dispensés et en lien avec les pre-requis M1SGM	Essentiel
	Compétences, savoir-faire	savoir analyser et interpreter des résultats sur la base du socle de connaissances scientifiques. Savoir rediger un compte rendu d'analyse ou de TP. Savoir utiliser le socle de connaissances scientifiques pour proposer une stratégie experimentale,	Mettre en valeur les experiences professionnelles. Definir et proposé un projet persnnel et professionnel en lien avec les competences scientifiques et techniques	Très important
	Motivation, projet	Démontrer une coherence entre projet académique et formation choisie. Savoir intégrer le plan de formation dans son projet professionnel, Savoir mettre en adequation les pre-requis obtenus avec les enseignements du master	Une lettre de motivation argumentée et détaillée indiquant la coherence des pre-requis avec les enseignements du master. Mettre en avant dans cette lettre le projet d'orientation professionnelle, et la cohenrtence avec le choix du parcours	Très important
	Engagements et activités	Savoir mettre en valeur les competences académiques et professionnelles, en coghenrence avec les competences acquises en fin de master. Savoir justifier la candidature auprès du master : apport scientifique et monter en compétence	Presentation innovante du CV avec compértences scientifiques et techniques. Mettre en avant les specificité du parcours et comment elles s'integrent dans la candidature	Important
SPE GGL	Résultats académiques	Avoir un bon niveau académique en maths, physique, géophysique.	Aucune note inférieure à la moyenne en maths, physique, géophysique.	Essentiel
	Compétences, savoir-faire	Connaitre des processus physiques littoraux, des bases de statistiques et de traitement du signal, être capable de suivre des cours en anglais, avoir une expérience en programmation et connaitre un langage informatique.	Connaissances minimales sur les marées, les vagues, le niveau de la mer, les statistiques et le traitement du signal, capacité à échanger en anglais lors de l'entretien.	Essentiel
	Motivation, projet	Montrer une cohérence entre le projet professionnel et les objectifs du master SPE-GGL, connaitre la maquette du master SPE-GGL.	Qualité de la lettre de recommandation, qualité de la lettre de motivation, maturité de la candidature, adéquation entre la formation antérieure et le master SPE-GGL, dynamique et motivations du candidat, adéquation entre le métier visé et le master SPE-GGL.	Important
	Engagements et activités	Avoir des expériences professionnelles antérieures ou stages en adéquation avec les objectifs du master SPE-GGL.	Le CV permettra au candidat de mettre en avant les particularités de son parcours.	Complémentaire
SPE GEEL	Résultats académiques	Avoir au minimum un bon niveau académique, particulièrement dans les disciplines des sciences de la vie.	Une attention particulière sera apportée aux notes des différentes années du cursus post-bac du candidat et à leur régularité voire progression, particulièrement dans les enseignements disciplinaires des sciences de la vie;	Essentiel
	Compétences, savoir-faire	Maîtriser les fondamentaux en biologie, écophysiologie, écologie des populations, des écosystèmes, des paysages. Connaître des outils et méthodes d'analyses en milieu expérimental et en milieu naturel. Détenir de bonnes capacités d'analyse, de structure et de synthèse à l'oral comme à l'écrit, avoir de bonnes capacités rédactionnelles ; être à l'aise en anglais scientifique à l'écrit et à l'oral.	Une lettre de motivation synthétique résumant le parcours antérieur; la qualité de la candidature et l'objectif professionnel	Très important
	Savoir-être	Être curieux, impliqué, dynamique et rigoureux ; être capable de travailler tant en autonomie qu'en équipe dans différents contextes (en salle, sur le terrain, en laboratoire, en équipe de recherche et avec des professionnels...)	Les éventuelles appréciations annuelles du candidat par ses professeurs, et, s'il y a lieu, par ses encadrants et tuteurs de stages (de durée égale ou supérieure à 4 semaines), seront un atout ;	Important
	Motivation / projet	Avoir un cursus cohérent avec la formation ; montrer la bonne connaissance et compréhension de la formation SPE-GEEL.	Un projet démontrant l'adéquation de la candidature avec le parcours et les expériences antérieures, la cohérence du projet avec la formation, notamment les enseignements de la formation qui ont spécialement motivé la candidature, les objectifs professionnels ou de poursuite d'étude après la diplomation.	Essentiel
	Engagements et activités	Promouvoir la richesse et la diversité de ses expériences et de son parcours, notamment les activités en lien avec la formation et le projet professionnel	Le CV permettra au candidat de mettre en avant les particularités de son parcours.	Très important
M2E Maths	Résultats académiques	Avoir un bon niveau académique	Une attention particulière sera apportée aux notes des différentes années du cursus post-bac du candidat ;	Essentiel
	Compétences, savoir-faire	Faire preuve de capacités d'analyse et de rédaction ;	Le projet de recherche proposé par le candidat sera l'occasion pour lui de démontrer ses qualités académiques ;	Complémentaire
	Savoir-être	Être autonome, impliqué et rigoureux ;	Les éventuelles appréciations annuelles du candidat par ses professeurs seront un atout ;	Complémentaire
	Motivation / projet	Démontrer une cohérence du projet et de la formation initiale du candidat avec la formation visée;	Une lettre de motivation et un projet de recherche en cohérence avec la formation sont attendus ;	Très important
	Engagements et activités	Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours.	Le CV et le certificat d'engagement permettront au candidat de mettre en avant les particularités de son parcours.	Complémentaire

Campagne d'admission 2027
Masters
Critères généraux d'examen de candidatures

	Champs d'évaluation	Attendus	CGEC en lien avec l'attendu	Importance du critère
LCAI Amériques	Résultats académiques	Avoir un bon niveau académique et, si possible, démontrer une progression au fil du cursus universitaire ; prise en compte des langues de spécialité (anglais, espagnol, portugais) ; disposer d'une base solide dans les matières d'application et d'un bon niveau d'anglais pour suivre les cours dispensés partiellement dans cette langue ;	Une attention particulière sera portée aux notes obtenues durant le cursus post-bac (moyennes générales de L1, L2, L3-S1 ; moyennes en anglais L2 et L3-S1 ; en espagnol L2 et L3-S1 ; en portugais L2 et L3-S1 si étudié comme cette langue est possible en débutant ; et dans les matières d'application L2 et L3-S1). Les certifications linguistiques (anglais, espagnol, portugais) seront également valorisées ;	Essentiel
	Compétences, savoir-faire	Faire preuve de capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction ; savoir mobiliser des connaissances linguistiques et culturelles de façon critique ;	La lettre de motivation permettra au candidat de mettre en valeur la qualité de son expression écrite en français, la clarté de son parcours et la cohérence de son projet ; Les projets de carrière évoqués seront un indicateur de ses compétences acquises et de sa capacité de réflexion sur la cohérence entre la formation et ses objectifs professionnels ;	Important
	Savoir-être	Être autonome, impliqué et rigoureux ; savoir s'adapter à un environnement interculturel ;	Les appréciations formulées par les enseignants sur l'assiduité, la participation et le sérieux du candidat seront un atout ; les expériences de mobilité internationale (échange, stage, voyage, volontariat) témoigneront également de ses capacités d'adaptation et de son ouverture d'esprit ;	Complémentaire
	Motivation / projet	Démontrer la cohérence entre le projet académique et professionnel du candidat et les objectifs de la formation ; manifester un intérêt réfléchi pour les différentes aires culturelles des Amériques (Nord, Sud, Caraïbes) et, le cas échéant, pour le portugais et le Brésil ;	La lettre de motivation et le projet de recherche attendus devront faire apparaître la motivation du candidat pour la formation, l'intérêt pour les cultures et les langues des Amériques, la précision de ses objectifs professionnels et la qualité de la réflexion personnelle sur son parcours ;	Essentiel
	Engagements et activités	Valoriser la diversité des expériences académiques, professionnelles, culturelles ou associatives ; témoigner d'une curiosité et d'une ouverture vers les sociétés américaines et les problématiques internationales.	Le CV et le certificat d'engagement (attestation de stage, engagement bénévole, participation à des projets collectifs ou à des associations, activités caritatives, etc.) permettront de valoriser la richesse et la pertinence du parcours du candidat.	Complémentaire
LCAI Asie Pacifique	Résultats académiques	Avoir un bon niveau académique et, si possible, démontrer une progression au fil du cursus universitaire ; prise en compte des langues de spécialité dans le cas d'une demande pour le groupe de langue avancé (chinois, coréen) ou pour la spécialité en langue indonésienne ; disposer d'une base solide dans les matières d'application ; avoir un bon niveau d'anglais permettant de suivre les cours dispensés en anglais ;	Une attention particulière sera portée aux notes obtenues durant le cursus post-bac (moyennes générales de L1, L2, L3-S1 ; moyennes en anglais L2 et L3-S1 ; en langue asiatique L2 et L3-S1, si étudiée ; et dans les matières d'application L2 et L3-S1) ; Les certifications linguistiques (anglais, HSK pour le chinois, TOPIK pour le coréen, etc.) seront également valorisées ;	Essentiel
	Compétences, savoir-faire	Faire preuve de capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction ; savoir mobiliser des connaissances linguistiques et culturelles de façon critique ;	La lettre de motivation permettra au candidat de mettre en valeur la qualité de son expression écrite en français, la clarté de son parcours et la cohérence de son projet; Les projets de carrière évoqués seront également un indicateur de ses compétences acquises et de sa capacité de réflexion sur la cohérence entre la formation et ses objectifs professionnels ;	Important
	Savoir-être	Être autonome, impliqué et rigoureux ; savoir s'adapter à un environnement interculturel ;	Les appréciations portées par les enseignants sur l'autonomie, l'assiduité et la participation du candidat seront un atout ; l'expérience de mobilité internationale (échange, stage, voyage) pourra également témoigner de ses capacités d'adaptation et de son ouverture d'esprit ;	Complémentaire
	Motivation / projet	Démontrer la cohérence entre le projet académique et professionnel du candidat et les objectifs de la formation ; exprimer un intérêt réfléchi pour la région Asie-Pacifique et pour une ou plusieurs langues asiatiques ;	La lettre de motivation et le projet de recherche attendus doivent faire apparaître l'intérêt du candidat pour la formation et pour la région Asie-Pacifique, la précision de ses objectifs professionnels et la qualité de la réflexion personnelle sur son parcours.	Essentiel
	Engagements et activités	Mettre en avant la diversité de ses expériences académiques, professionnelles, culturelles ou associatives ; témoigner d'un engagement ou d'une curiosité envers les sociétés asiatiques ;	Le CV et le certificat d'engagement (attestation de stage, engagement bénévole, participation à des projets collectifs ou à des associations, activités caritatives, etc.) permettront de valoriser la richesse et la pertinence du parcours du candidat.	Complémentaire
DPAN	Résultats académiques	Justifier d'un socle académique solide et pertinent (licence ou équivalent Bac+3/4, toutes disciplines accueillies : arts/design/audiovisuel, SHS, LEA, histoire, sociologie, sciences politiques, informatique/STEM, etc.). Montrer une progression et la cohérence du parcours avec le Master.	Seront examinés : progression, cohérence du cursus, adéquation argumentée au Master indépendamment de la spécialité d'origine ; valorisation des UE/expériences liées aux médias/numérique/gestion de projet/médiation. Seuil indicatif : moyenne ≥ 12/20 ou équivalent ; appréciations favorables.	Très important
	Motivation, projet	Exprimer une motivation argumentée et un projet professionnel/ académique cohérent (direction de projets, production, programmation, recherche-création), en explicitant les passerelles entre la discipline d'origine et les métiers visés.	Évaluation de la clarté des objectifs, connaissance de la formation (pédagogie par projet, Festival ZERØ1), capacité d'auto-évaluation et de projection réaliste (stages, alternance éventuelle, réseau).	Essentiel
	Compétences, savoir-faire	Démontrer des compétences transférables vers la direction de projets audiovisuels et numériques : conduite de projet (budget, planning, équipe), conception (scénarisation, UX/UI, dispositifs), outils (bureautique, gestion de fichiers, montage/édition, bases du code ou data-viz si pertinent), et/ou démarche de recherche-création (problématisation, écriture critique).	Évaluation sur pièces : dossier de réalisations/preuves (portfolio si existant OU, pour SHS/STEM, preuves alternatives : étude de cas, note de cadrage, rapport, prototype, code/dépôt, data-viz, dossier pédagogique, médiation, etc.). Critères : qualité, rigueur, originalité, documentation du rôle, transférabilité.	Très important
	Engagements et activités	Montrer des savoir-être et un engagement dans des contextes réels (travail en équipe, responsabilité, communication), via activités associatives, professionnelles, artistiques, scientifiques, citoyennes ou entrepreneuriales.	Seront valorisés : participation et responsabilités effectives, continuité de l'engagement, capacité à collaborer et à assumer des rôles dans des environnements exigeants (événementiels, studios, labos, terrains).	Important
MCI	Résultats académiques	Avoir une bonne moyenne générale tout au long des semestres. Le relevé de notes est le principal facteur pris en compte par l'équipe pédagogique.	Une attention toute particulière est portée aux notes des matières de l'économie-gestion-management. Des connaissances dans le domaine des statistiques sont aussi très appréciées. Bonne maîtrise de l'anglais associé à une langue asiatiqie (chinois ou coréen ou indonésien)	Essentiel
	Motivation, projet	Démontrer la cohérence entre le projet professionnel et les compétences visées dans le master. Souligner l'environnement international du projet.	Présenter dans la lettre de motivation l'articulation entre les compétences recherchées dans le master et le projet professionnel. Mettre en avant la participations aux programmes d'échanges internationaux.	Important
	Engagements et activités	Présenter le parcours tant du point de vue individuel que collectif. Mettre en avant la dimension internationale.	Mettre en relief dans le CV les éléments du parcours dans la perspective de l'intégration dans le master.	Complémentaire
DPEC	Résultats académiques	Avoir un bon niveau académique, particulièrement dans une des disciplines des sciences humaines et sociales	Une attention particulière sera apportée aux notes des différentes années du cursus post-bac du candidat et en particulier aux résultats dans les matières liées aux SHS	Essentiel
	Compétences, savoir-faire	Faire preuve de capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction	Les expériences du candidat, ses productions écrites et ses résultats académiques dans des domaines mettant en œuvre ces compétences seront regardés avec attention	Très important
	Savoir-être	Être autonome et rigoureux et savoir se comporter de manière professionnelle	Les appréciations du candidat par ses professeurs, éventuellement ses tuteurs en milieu professionnel ou ses employeurs seront prises en compte	Important
	Motivation / projet	Démontrer une cohérence projet du candidat et la formation ; avoir la volonté de s'insérer dans le monde professionnel	Le CV et la lettre de motivation seront des éléments essentiels spour statuer sur la candidature	Essentiel
	Engagements et activités	Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours	Le CV et la lettre de motivation seront des éléments essentiels spour statuer sur la candidature	Très important
MEPAT	Résultats académiques	Avoir un bon niveau académique, voire démontrer d'une progression au cours des études supérieures ;	Une attention particulière sera apportée aux notes des différentes années du cursus post-bac du candidat	Essentiel
	Compétences, savoir-faire	Faire preuve de capacités d'analyse et de rédaction ;	Les notes de licence et la lettre de motivation du candidat permettront de démontrer ses qualités académiques	Très important
	Savoir-être	Être autonome, impliqué et rigoureux ;	Le CV permettra au candidat de mettre en avant ses qualités	Très important
	Motivation / projet	Démontrer d'une cohérence projet académique du candidat et la formation ;	La lettre de motivation doit démontrer la cohérence du cursus et des engagements avec la formation	Essentiel
	Engagements et activités	Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours.	Le CV doit mettre en valeur en avant les particularités du parcours du candidat	Complémentaire
Histoire	Résultats académiques	Avoir un bon niveau académique, voire démontrer d'une progression au cours des études supérieures	Une attention particulière sera apportée aux notes des différentes années du cursus post-bac du candidat	Essentiel
	Compétences, savoir-faire	Montrer à la fois des capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction	Le projet de recherche proposé par le candidat sera l'occasion pour lui de démontrer ses qualités académiques	Très important
	Savoir-être	Etre autonome, méthodique, assidu et persévérant	Le CV et une lettre de soutien par un enseignant qui connaît bien le candidat doit confirmer ces attendus	Complémentaire
	Motivation / projet	Exposer clairement et précisément un sujet de recherche en cohérence avec la formation proposée	La lettre de motivation et le projet de recherche permettront de vérifier la sincérité de la démarche du candidat	Très important
M2E PE	Résultats académiques	Avoir un bon niveau académique (français, mathématiques), et montrer une appétence pour toutes les autres disciplines qui seront enseigner en classe ;	Une attention particulière sera apportée aux notes des différentes années du bac et du cursus post-bac du candidat ;	Très important
	Motivation, projet	Etre très motivé et démontrer une cohérence entre projet personnel et formation académique ;	Une lettre de motivation et un projet professionnel en lien avec la formation seront attendus ;	Essentiel
	Engagements et activités	Avoir eu une expérience avec le futur métier (service civique, AED) et/ou avoir cotoyé un public d'enfants et de jeunes enfants, en centre de loisir, en club sportif ou en colonnie de vacances ;	Le CV permettra au candidat de mettre en avant les particularités de son parcours ;	Très important
	Compétences, savoir-faire	Faire preuve d'autonomie, d'ouverture. Etre capable de s'adapter et de travailler en équipe.	Les éventuelles appréciations annuelles du candidat par ses professeurs seront un atout.	Complémentaire
M2E HG	Résultats académiques	Avoir un bon niveau académique dans les deux disciplines	Une attention particulière sera apportée aux notes des différentes années du cursus post-bac du candidat ;	Essentiel
	Compétences, savoir-faire	Faire preuve de capacités d'analyse et de rédaction ;	Le candidat devra justifier d'une formation bi-disciplinaire	Complémentaire
	Savoir-être	Être autonome, impliqué et rigoureux ;	Les éventuels stages du candidat en établissement seront un atout ;	Complémentaire
	Motivation / projet	Démontrer une cohérence du projet et de la formation initiale du candidat avec la formation visée;	Une lettre de motivation en cohérence avec la formation est attendue ;	Très important
	Engagements et activités	Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours.	Le CV permettra au candidat de mettre en avant les particularités de son parcours.	Complémentaire
SPE GAGL	Résultats académiques	Avoir un bon niveau académique dans les disciplines fondamentales.	Une attention particulière sera accordée aux notes des enseignements disciplinaires des différentes années de formation.	Essentiel
	Compétences, savoir-faire	Montrer des capacités d'analyse et de rédaction.	La/le candidat pourra joindre à son dossier des exemples de travaux réalisés au cours de la Licence.	Très important
	Motivation, projet	Montrer la cohérence du projet de formation.	La lettre de candidature devra expliquer les motivations de la candidature et les raisons de ce choix.	Essentiel
	Engagements et activités	Acquisition de compétences extra-curriculaires	Le candidate devra montrer en quoi ces expériences ont contribué à l'acquisition de compétences.	Complémentaire
	Compétences, savoir-faire	Maitriser les connaissances fondamentales en géographie tant humaine que physique.	Absence de compensation dans les EC disciplinaires	Important

Campagne d'admission 2027
Masters
Critères généraux d'examen de candidatures

	Champs d'évaluation	Attendus	CGEC en lien avec l'attendu	Importance du critère
SPE Mane	Résultats académiques	Avoir un bon niveau académique, voire démontrer d'une progression au cours des études supérieures ;	Une attention particulière sera apportée aux notes des différentes années du cursus post-bac du candidat ;	Essentiel
	Motivation, projet	Avoir un projet professionnel en adéquation avec formation	Une lettre de motivation attestant de ce projet et démontrant des motivations à exercer dans le domaine	Très important
	Engagements et activités	Avoir des expériences professionnelles impliquantes (emploi, stage, bénévolat) sur des postes traitant de la transition environnementale ou sociale	Le CV permettra d'attester de ces expériences, et l'entretien permettra d'évaluer l'implication et les acquis liés à cette expérience	Important
	Compétences, savoir-faire	Faire preuve d'une culture générale sur les sujets de la transition	La lettre de motivation, ainsi que l'entretien, en attestera	Important
	Engagements et activités	Intérêt pour l'international	Le CV pourra en attester	Complémentaire
	Compétences, savoir-faire	Score IAE-Message	Le relevé du score en attestera	Complémentaire
	Compétences, savoir-faire	Connaissances de base en gestion	Le CV du candidat en attestera, ainsi que l'entretien	Essentiel
JPP	Résultats académiques	Avoir un bon niveau académique, voire démontrer d'une progression au cours des études supérieures ;	Une attention particulière sera apportée aux notes des différentes années du cursus post-bac du candidat ;	Essentiel
	Compétences, savoir-faire	Faire preuve de capacités d'analyse et de rédaction ;	Le projet professionnel proposé par le candidat sera l'occasion pour lui de démontrer ses qualités académiques ;	Important
	Savoir-être	Être autonome, impliqué et rigoureux ;	Le CV permettra au candidat de mettre en avant les stages professionnels réalisés durant sa licence ;	Complémentaire
	Motivation / projet	Démontrer d'une cohérence projet académique du candidat et la formation ;	Une lettre de motivation et un projet professionnel en cohérence avec la formation sont attendus ;	Très important
	Engagements et activités	Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours.	Le CV et le certificat d'engagement permettront au candidat de mettre en avant les particularités de son parcours.	Complémentaire
Droit de l'entreprise	Résultats académiques	Avoir un bon niveau académique, voire démontrer d'une progression au cours des études supérieures ;	Une attention particulière sera apportée aux notes des différentes années du cursus post-bac du candidat ;	Essentiel
	Compétences, savoir-faire	Faire preuve de capacités d'analyse et de rédaction ;	Le projet de recherche proposé par le candidat sera l'occasion pour lui de démontrer ses qualités académiques ;	Important
	Savoir-être	Être autonome, impliqué et rigoureux ;	Les éventuelles appréciations annuelles du candidat par ses professeurs seront un atout ;	Complémentaire
	Motivation / projet	Démontrer d'une cohérence projet académique du candidat et la formation ;	Une lettre de motivation et un projet de recherche en cohérence avec la formation sont attendus ;	Très important
	Engagements et activités	Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours.	Le CV et le certificat d'engagement permettront au candidat de mettre en avant les particularités de son parcours.	Important
Droit du Numérique	Résultats académiques	Avoir un bon niveau académique, voire démontrer d'une progression au cours des études supérieures ; Avoir obtenu des certfications reconnues (CNIL ; AFNOR ; ARCOM ; ANSSI ; …)	Une attention particulière sera apportée aux résultats des matières en lien avec la formation post-bac du candidat ;	Important
	Compétences, savoir-faire	Faire preuve de capacités d'analyse et de rédaction ; Avoir l'esprit d'équipe	Démontrer son appétence pour le numérique	Très important
	Savoir-être	Être autonome, impliqué et rigoureux ;	Les éventuelles appréciations annuelles du candidat par ses professeurs seront un atout ;	Complémentaire
	Motivation / projet	Démontrer d'une cohérence projet académique du candidat et la formation ;	Une lettre de motivation et un projet professionel en cohérence avec la formation sont attendus ;	Essentiel
	Engagements et activités	Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours.	Le CV et des certificats d'engagement du candidat permettront de démontrer sa capacité à travailler en équipe et à l'interface avec des profil d'autres disciplines ; Les différentes activités réalisées tout au long du parcours permettront de démontrer la capacité du candidat à s'engager au-delà de son sujet	Complémentaire
Droit public	Résultats académiques	Avoir un bon niveau académique, notamment dans les matières fondamentales du droit public.	Une attention particulière sera apportée aux notes des différentes années du cursus post-bac du candidat.	Essentiel
	Compétences, savoir-faire	Faire preuve de capacités d'analyse et de rédaction.	Le projet de stage/alternance/recherche proposé par le candidat sera l'occasion pour lui de démontrer ses qualités académiques.	Important
	Motivation / projet	Démontrer la cohérence des attentes et du projet du candidat au regard de la spécificité de la formation.	Une lettre de motivation et un projet de stage ou d'alternance (ou de recherche) en cohérence avec la formation sont attendus.	Très important
MAE	Résultats académiques	Avoir un bon niveau académique, voire démontrer d'une progression au cours des études supérieures ;	Une attention particulière sera apportée aux notes des différentes années du cursus post-bac du candidat ;	Essentiel
	Compétences, savoir-faire	Faire preuve de capacités d'analyse et de rédaction ;	La présentation des différents projets menés par le candidat dans son CV seront étudiés par le jury	Essentiel
	Engagements et activités	Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours.	Le CV et le certificat d'engagement permettront au candidat de mettre en avant les particularités de son parcours.	Essentiel
	Motivation / projet	Démontrer d'une cohérence projet académique du candidat et la formation ;	Une lettre de motivation en cohérence avec la formation est attendue ;	Très important
	Savoir-être	Être autonome, impliqué et rigoureux ;	Les éventuelles appréciations annuelles du candidat par ses professeurs seront un atout ;	Important
MSI	Résultats académiques	Avoir un bon niveau académique, voire démontrer d'une progression au cours des études supérieures	Une attention particulière sera apportée aux notes des différentes années du cursus post-bac du candidat	Essentiel
	Compétences, savoir-faire	Faire preuve de capacités d'analyse et de rédaction		Très important
	Motivation, projet	Démontrer d'une cohérence projet académique du candidat et la formation.	La lettre de motivation et l'entretien oral doivent démontrer la cohérence du cursus et des engagements avec la formation	Très important
	Engagements et activités	Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours.	Le CV et le certificat d'engagement permettront au candidat de mettre en avant les particularités de son parcours.	Complémentaire
Markéting Digital	Résultats académiques	Avoir un bon niveau académique, voire démontrer d'une progression au cours des études supérieures.	Une attention particulière sera apportée aux notes des différentes années du cursus post-bac du candidat ; Notamment concernant les résultats obtenus dans les matières liées à la gestion, à l'économie, au marketing , aux statistiques ou à la communication. Les éventuelles appréciations annuelles du candidat par ses professeurs seront un atout .	Essentiel
	Compétences, savoir-faire	Faire preuve de capacités d'analyse, de raisonnement et de rédaction ; Mobiliser des connaissances en gestion, marketing, économie ou communication.	L'étudiant démontrera son aptitude à structurer une réflexion, interpréter des données et argumenter de manière rigoureuse.	Très important
	Savoir-être	Montrer une ouverture et une curiosité envers les sujets liés au numérique ; Être autonome, impliqué et rigoureux ; Démontrer une capacité à collaborer, à s'exprimer à l'écrit et à l'oral et à s'intégrer dans un collectif de travail.	Participation à des projets, stages ou initiatives en lien avec le digital ; Implication dans le parcours académique, stages, engagements personnels ou associatifs.	Très important
	Motivation / projet	Démontrer la cohérence du projet académique du candidat avec la formation ; Démontrer un intérêt pour le marketing digital et la transformation numérique.	Une lettre de motivation claire et pertinente en cohérence avec la formation est attendue ; Cohérence du projet professionnel avec les thématiques du digital, e-commerce, data marketing ou communication numérique.	Essentiel
	Engagements et activités	Promouvoir la diversité de ses expériences et de son parcours (stages, engagements personnels ou associatifs).	Le CV et le certificat d'engagement permettront au candidat de mettre en avant les particularités de son parcours.	Important
GUEST	Résultats académiques	Avoir un bon niveau académique, voire démontrer une progression en licence	relevés de notes post-bac mention au bac score IAE Message > le score devra figurer dans l'extraction excel de monmaster	Très important
	Motivation / projet	montrer la cohérence du projet	lettre de motivation CV stages et/ou petits boulots	Très important
	Compétences, savoir-faire	Excellente maîtrise de l'écrit en français bon niveau en anglais capacité d'analyse	toiec ou autre certification équivalente (toefl, ielts) pour l'anglais > le score devra figurer dans l'extraction excel de monmaster	Très important
	Savoir-être	Faire preuve d'autonomie, d'implication et de rigueur	lettre de recommandation	Important

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° 2026-10-16-4-1-4 du 16 octobre 2026 relative aux capacités d'accueil pour l'accès en Bachelor universitaire de technologie à La Rochelle Université au titre de l'année universitaire en 2027-2028

Séance du 16 octobre 2026

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 712-3 et L. 713-9,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'IUT La Rochelle,
Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 13 octobre 2026,
Vu l'avis du conseil de l'IUT La Rochelle du 22 septembre 2026,
Considérant les moyens d'enseignement dont dispose l'Université de La Rochelle,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (22 voix),

ADOPTE les capacités d'accueil suivantes pour l'accès en Bachelor universitaire de technologie à La Rochelle Université pour l'année universitaire 2027-2028 :

Structure	Niveau	Mention	Parcours	Capacités 2027/2028 Totales/Parcoursup
IUT	BUT 1	Génie biologique	Biologie médicale et biotechnologies	65/58
			Sciences des aliments et biotechnologies	39/34
		Génie civil – Construction durable	Travaux bâtiment Travaux publics Réhabilitation et amélioration des performances environnementales des bâtiments Bureaux d'études conception	112/104
		Informatique	Réalisation d'applications : conception, développement, validation	104/100
			Administration, gestion et exploitation des données	
		Réseaux et télécommunications	Cybersécurité	42/39
		Techniques de commercialisation	Marketing digital, *e-business* et entrepreneuriat Business international : achat et vente Business développement et management de la relation client	168/164

Fait à La Rochelle, le 16 octobre 2026.

Le président

Gérard Blanchard

Transmis à la recteur, chancelier des universités, le

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° 2026-10-16-4-2 du 16 octobre 2026 approuvant la demande d'accréditation de la licence professionnelle « Métiers de l'électronique (MESE) : communication, systèmes embarqués »

Séance du 16 octobre 2026

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-3,
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, notamment son article 14,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu l'avis du 22 septembre 2026 de la commission de la formation et de la vie universitaire,
Considérant le dossier de demande d'accréditation joint,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (25 voix),

APPROUVE la demande d'accréditation pour la licence professionnelle « Métiers de l'électronique (MESE) : communication, systèmes embarqués ».

Fait à La Rochelle, le 16 octobre 2026.

Le président

Gérard Blanchard

Transmis au recteur de région académique, chancelier des universités, le

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° 2026-10-16-4-3 du 16 octobre 2026 approuvant la demande d'accréditation nationale du master mention Science de la durabilité parcours « Défis globaux pour le développement durable »

Séance du 16 octobre 2026

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-3,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
Vu la délibération n° 2026-04-27-6-2 du 27 avril 2026 relative au lancement du processus d'accréditation européenne pour le master mention Science de la durabilité parcours « Défis globaux pour le développement durable »,
Vu l'avis du 23 avril 2026 de la commission de la formation et de la vie universitaire,
Vu l'avis du 22 septembre 2026 de la commission de la formation et de la vie universitaire,
Considérant le dossier de demande d'accréditation joint, notamment la note d'opportunité et la grille de coût,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 16 voix pour, 2 voix contre, 6 abstentions,

APPROUVE la demande d'accréditation nationale pour le master mention Science de la durabilité parcours « Défis globaux pour le développement durable ».

Fait à La Rochelle, le 16 octobre 2026.

Le président

Gérard Blanchard

Transmis au recteur de région académique, chancelier des universités, le

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° 2026-10-16-4-4 du 16 octobre 2026 relative à fixant le tarif de l'inscription à l'examen d'entrée au CRFPA

Séance du 16 octobre 2026

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,
Vu la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques, notamment son article 12,
Vu le décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991 organisant la profession d'avocat, notamment son article 51,
Vu l'arrêté du 17 octobre 2016 modifié fixant le programme et les modalités de l'examen d'accès au centre régional de formation professionnelle d'avocats, notamment son article 2,
Vu l'arrêté du 15 mai 2025 portant désignation des centres d'examen pour les épreuves d'accès aux centres régionaux de formation professionnelle d'avocats, notamment son article 1er et son annexe,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (25 voix),

FIXE à 150 euros à compter du 1er septembre 2026 le montant des frais d'inscription à l'examen d'accès au Centre Régional de Formation professionnelle des Avocats organisé par La Rochelle université.

L'inscription à l'examen d'accès au Centre Régional de Formation professionnelle des Avocats organisé par La Rochelle université est réservé aux étudiants de l'Institut des Études Judiciaires adossé à la Faculté de Droit et de science politique de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 16 octobre 2026.

Le président

Gérard Blanchard

Transmis au recteur de région académique, chancelier des universités, le

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° 2026-10-16-5-1 du 16 octobre 2026 portant ratification de l'avenant n°3 du marché n°2020.00021.00.17.00 relatif au mandat déléguant à la SEMDAS la réalisation de l'opération CampusInnov et délégation spéciale de compétence au président de l'Université pour l'approbation des avenants avec incidence financière (hors augmentation de l'enveloppe budgétaire globale) de l'opération CampusInnov

Séance du 16 octobre 2026

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 123-3 et L. 712-3,
Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L. 1111-2, L. 2422-5, L. 2422-6 et suivants,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 194,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2009-06-16-6-2 du 16 juin 2009 portant délégation de compétence au président, applicable en 2021,
Vu la délibération n° 2023-12-18-8-1 du 18 décembre 2023 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2026-03-13-5-1 du 13 mars 2026 portant ratification des marchés publics CampusInnov et délégation spéciale de compétence au président de l'Université pour le choix des attributaires dans le marché de travaux n° 2026.00014.00.17.00 – Construction des locaux CampusInnov à l'Université de La Rochelle
Vu la délibération n° 2026-04-27-5-1 du 27 avril 2026 adoptant le plan de financement et le modèle économique de l'opération immobilière CampusInnov
Vu la convention bilatérale d'application du contrat de plan État – Région 2021-2027 La Rochelle Université / CDA Opération : Campus Innov du 11 avril 2025
Vu la convention n°2023/17772220 CPER2.3.04.02-CampusInnov/Immo tranche 2 du 6 décembre 2023,
Vu le marché public de mandat de maîtrise d'ouvrage n° 2020.00021.00.17.00 conclu avec la SEMDAS le 07 janvier 2021,
Vu le marché public de travaux n° 2026.00014.00.17.00 – Construction des locaux CampusInnov à l'Université de La Rochelle,
Vu le pôle universitaire d'innovation (PUI) dont La Rochelle Université a été lauréate pour le projet OpenCampusInnov dans le cadre du plan d'investissement France 2030 de l'État,
Considérant que le projet CampusInnov est de nature à renforcer l'attractivité de l'Université, à améliorer les conditions d'études et de travail des usagers et personnels, et à soutenir les dynamiques de recherche, de transfert et d'innovation sur le territoire en lien avec les missions de l'Université

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 14 voix pour, 1 voix contre, 5 abstentions,

DÉCIDE :

Article 1er : Le conseil d'administration approuve et ratifie l'avenant n° 3 du marché n° 2020.00021.00.17.00 de mandat de maîtrise d'ouvrage confié à la SEMDAS – Construction des locaux de CampusInnov à l'Université de La Rochelle, annexé à la présente délibération, en ce qu'il :

- modifie la rémunération du mandataire de maîtrise d'ouvrage, en la portant de 302 100,00 € HT à 279 600,00 € HT ;
- abandonne les tranches opérationnelle n° 3 et n° 4 du marché initial ;

> modifie la durée du marché, portée de 48 mois à 71 mois et 17 jours avec une fin initiale au 13 avril 2027 portée au 31 mars 2029.

Article 2 : Par exception à la délibération n° 2023-12-18-8-1 du 18 décembre 2023 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président de La Rochelle Université, le conseil d'administration délègue, à titre spécial et pour la seule opération de construction des locaux CampusInnov à l'Université de La Rochelle, au président de l'Université sa compétence pour approuver les avenants avec incidence financière qui n'entraînent pas une augmentation de l'enveloppe globale de l'opération.

Article 3 : Une fois par an les modifications apportées, sur l'année écoulée, aux marchés publics composant l'opération globale OpenCampusInnov seront présentées au conseil d'administration.

Fait à La Rochelle, le 16 octobre 2026.

Le président

Gérard Blanchard

Transmis au recteur de région académique, chancelier des universités, le

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° 2026-10-16-6-1 du 16 octobre 2026 approuvant l'adhésion de La Rochelle Université à l'association « Alliance des Instituts Confucius francophones européens »

Séance du 16 octobre 2026

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 123-3, L. 123-7 et L. 712-3,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2023-12-18-8-1 du 18 décembre 2023 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président de La Rochelle Université,
Vu le projet de statuts de l'Alliance des Instituts Confucius francophones européens,
Considérant que l'objet de l'association, relatif aux activités pédagogiques, culturelles et scientifiques ainsi qu'à la coopération internationale, se rattache aux missions de l'Université,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 19 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions,

APPROUVE l'adhésion de La Rochelle Université au titre des activités de l'Institut Confucius de La Rochelle à l'association « Alliance des Instituts Confucius francophones européens » et délègue au président de l'Université la compétence pour approuver les statuts de l'association, le montant et le paiement de la cotisation annuelle dans la limite du budget affecté aux activités de l'Institut Confucius de La Rochelle.

Fait à La Rochelle, le 16 octobre 2026.

Le président

Gérard Blanchard

Transmis au recteur de région académique, chancelier des universités, le

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° 2026-10-16-7-1 du 16 octobre 2026 fixant le montant de la rémunération de la correction des copies des certifications en langue française (diplôme d'études en langue française – DELF - et diplôme approfondi de langue française - DALF)

Séance du 16 octobre 2026

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,
Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 relatif à la rémunération des agents publics participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement,
Vu l'arrêté du 9 août 2012 fixant la rémunération des intervenants participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de fonctionnement de jurys relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,
Vu les statuts La Rochelle Université,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 22 voix pour, 3 voix contre, 1 abstention,

FIXE le montant de la rémunération de la correction des copies des certifications en langue française (DELF, DALF) à 2,30 € brut par copie à compter de l'année universitaire 2026-2027.

Fait à La Rochelle, le 16 octobre 2026.

Le président

Gérard Blanchard

Transmis au recteur de région académique, chancelier des universités, le

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° 2026-10-16-7-2 du 16 octobre 2026 actualisant les tarifs des cours et certifications de la Maison de l'International

Séance du 16 octobre 2026

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 123-3, L. 613-2 et L. 712-3,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2026-06-08-5-2 du 8 juin 2026 fixant les tarifs des cours et certifications de la Maison de l'International,
Vu l'avis de la direction d'Appui au pilotage et à la stratégie,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (25 voix),

ADOPTE l'actualisation des tarifs des cours et certifications de la Maison de l'International en portant le tarif des certifications *Cambridge Linguaskill* de 43 à 70 euros. La grille tarifaire actualisée figure en annexe de la présente délibération.

Fait à La Rochelle, le 16 octobre 2026.

Le président

Gérard Blanchard

Transmis au recteur de région académique, chancelier des universités, le

Annexe

Grille tarifaire des cours et certifications de la Maison de l'International de La Rochelle Université

TARIFS DE L'INSTITUT CONFUCIUS

HSK NIVEAU 1	15,00 €
HSK NIVEAU 2	20,00 €
HSK NIVEAU 3	30,00 €
HSK NIVEAU 4	35,00 €
HSK NIVEAU 5	40,00 €
HSK NIVEAU 6	50,00 €
HSKK ORAL NIVEAU 1	15,00 €
HSKK ORAL NIVEAU 2	25,00 €
HSKK ORAL NIVEAU 3	35,00 €
BCT NIVEAU A	90,00 €
BCT NIVEAU B	130,00 €
YCT NIVEAU 1	10,00 €
YCT NIVEAU 2	20,00 €
YCT NIVEAU 3	30,00 €
YCT NIVEAU 4	40,00 €
YCT ORAL NIVEAU 1	20,00 €
YCT ORAL NIVEAU 2	20,00 €
COURS CHINOIS ADULTES (année)	300,00 €
COURS CHINOIS ADULTES (semestre)	150 €
COURS CHINOIS ENFANTS (année)	200 €
COURS CHINOIS ENFANTS (semestre)	100 €
CALLIGRAPHIE PEINTURE	300 €
COURS DE GUZHENG 1H30MIN	6 €
COURS CHINOIS ÉTUDIANTS (année)	150 €
COURS CHINOIS ÉTUDIANTS (semestre)	75 €
COURS CHINOIS PARTICULIERS 10H	150 €
COURS CHINOIS EN LIGNE 1H	10 €
COURS CHINOIS PARTICULIER 1H	20 €

TARIFS DE L'INSTITUT ROI SEJONG

COURS DE CORÉEN « BASIQUE »*		
30 h	EXTÉRIEUR	85,00 €
	ÉTUDIANT/LYCÉEN	60,00 €
52 h	EXTÉRIEUR	140,00 €
	ÉTUDIANT/LYCÉEN	95,00 €
COURS DE CORÉEN « ESSENTIEL »*		
60 h	EXTÉRIEUR	160,00 €
	ÉTUDIANT/LYCÉEN	110,00 €
45 h	EXTÉRIEUR	120 €
	ÉTUDIANT/LYCÉEN	80 €
COURS D'ÉTÉ DE CORÉEN		
2 COURS DE 20H (TOTAL 40h)		200,00 €
1 COURS DE 20H		125,00 €
ESSENTIEL 45H*		200,00 €
EN LIGNE 20H*		100,00 €
TOPIK INTENSIF		85,00 €

**** Les cours marqués d'un astérisque permettent aux étudiants boursiers (de LRUniv ou d'autres établissements) de bénéficier d'un tarif dégressif selon l'échelon de leur bourse (sous réserve de justificatifs) dans les conditions suivantes :***

- *Échelon 0 bis < 2 : paiement de 2/3 des tarifs de cours*
- *Échelon 2 < 4 : paiement de 1/3 des tarifs de cours*
- *Échelon 4 et + : Exonération totale*

TARIFS DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DES LANGUES – FLE (FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE) applicables à partir du 1er janvier 2026 selon la délibération n° 2025-09-22-5-1 du 22 septembre 2025

DELF A1	95,00 €
DELF A2	95,00 €
DELF B1	135,00 €
DELF B2	135,00 €
DALF C1	160,00 €
STAGE ÉTÉ FI	600,00 €
STAGE ÉTÉ FC	750,00 €
MODULE +	121,00 €

TARIFS DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DES LANGUES – LANGUES VIVANTES

TOEIC Listening and Reading – Papier crayon	70 €
TOEIC Listening and Reading – En ligne	80 €
TOEIC - COMMANDE HORS DELAI	90 €
CERTIFICATION CAMBRIDGE – LINGUASKILL*	70 €

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° 2026-10-16-7-3 du 16 octobre 2026 adoptant les nouvelles modalités de prélèvement sur les contrats et autres ressources propres de la recherche et hors recherche

Séance du 16 octobre 2026

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2023-07-10-5-3-1 du 10 juillet 2023 relative aux nouvelles modalités de prélèvement sur les contrats et autres ressources propres de la recherche et hors recherche,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (25 voix),

ADOPTE les modifications des modalités de prélèvements sur les contrats recherche et autres ressources propres de la recherche et hors recherche conformément aux principes arrêtés en annexe de la présente délibération.

Ces nouvelles modalités de prélèvement sont applicables à compter l'exercice budgétaire 2027.

Fait à La Rochelle, le 16 octobre 2026.

Le président

Gérard Blanchard

Transmis au recteur de région académique, chancelier des universités, le

Annexe

Modalités du prélèvement sur les contrats et autres ressources propres de la recherche

Taux : 20 %

Répartition du prélèvement en 2 parts égales de 10% entre :

- L'établissement pour charges de structures
- Commission de la recherche (CR)

Périmètre d'application

Tous les contrats, conventions, prestations (incluant les bons de commande émis par des entités tierces) et autres ressources propres (sur appels à projets ou autre) donnant lieu à une recette.

Exclusions

Sont exclus de prélèvement :

- Les recettes venant soutenir un événement scientifique (colloque, journée d'étude),
- Les recettes correspondant à des remboursements (indemnisation assurance, IJSS, remboursement de frais),
- Les projets du programme MSCA de Horizon Europe,
- Les financements de contrats doctoraux, y compris les cofinancements associés ou compléments de financement de ces contrats,
- Les financements visant à compléter des crédits de personnel en raison de changements réglementaires indépendamment du choix du laboratoire.

Prise en compte des règles du financeur / partenaire

Le taux de l'établissement s'applique dans la limite des règles de gestion imposées par le financeur / partenaire prévues dans la convention ou formalisées dans un règlement financier (ou assimilé).

Quand le prélèvement est autorisé par le financeur / partenaire, la répartition est proratisée sur la base du taux autorisé par celui-ci.

Entrée en application

Les nouvelles modalités sont applicables à compter de l'année 2027.

Par ailleurs, l'Établissement bénéficie du reversement réalisé par l'ANR au titre du Preciput, par l'ADERA et le CNRS au titre des projets qu'ils gèrent.

Reversement ANR-PRECIPUT

L'Établissement se conforme au règlement financier applicable de l'ANR (taux 13,5% reversé à l'établissement hébergeur du projet), qui répartit :

- Une part hébergeur (13 %) : affectée intégralement à l'établissement pour charges de structures
- Une part site (0,5%) : affectée intégralement à la Commission de la recherche

Les nouvelles modalités sont applicables à compter de l'année 2027

Reversement ADERA et CNRS

- Part Établissement : 100 %

Modalités du prélèvement sur les contrats et autres ressources propres hors recherche

Taux : 20 %

Répartition du prélèvement en 2 parts :

- 90% pour l'Établissement pour charges de structures,
- 10 % pour le SO porteur

Périmètre d'application

Tous les contrats, conventions, prestations non assurées par des services support de l'Établissement (incluant les bons de commande émis par des entités externes) et autres ressources propres (sur appels à projets ou autre) donnant lieu à une recette.

Exclusions

Sont exclus de prélèvement :

- Les conventions individuelles ;
- Les recettes perçues pour la Fondation ;
- Les prestations assurées/recettes perçues par les services support de l'établissement ;
- Les conventions de formation déjà budgétées en coût complet avec reversement aux parties prenantes ;
- Les subventions dont l'objet est pré-déterminé au bénéfice direct des étudiants (remise de prix, sorties pédagogiques…) ;
- Les conventions hors opération pluriannuelle (hors OPE) inférieures à 10 000 €.

Prise en compte des règles du financeur / partenaire

Le taux de l'Établissement s'applique dans la limite des règles de gestion imposées par le financeur / partenaire prévues dans la convention ou formalisées dans un règlement financier (ou assimilé).

Quand le prélèvement est autorisé par le financeur / partenaire, la répartition est proratisée sur la base du taux autorisé par celui-ci.

Entrée en application

Les nouvelles modalités sont applicables à compter de l'année 2027.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° 2026-10-16-7-4 du 16 octobre 2026 relative à l'attribution des prix territoriaux dans le cadre du concours PÉPITE 2026

Séance du 16 octobre 2026

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-3 et L. 123-2,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu le règlement du Prix Pépite 2026 initié par le ministère chargé de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace en partenariat avec Bpifrance,
Vu la convention de subvention n° DOS0279797/00 conclue entre Bpifrance et La Rochelle Université définissant les modalités pratiques et financières du soutien apporté par Bpifrance pour le programme d'action « Prix Pépite Tremplin pour l'Entreprenariat Étudiant 2026 – Nouvelle Aquitaine – La Rochelle »,
Considérant l'organisation matérielle de la cérémonie régionale de remises des prix le 2 novembre 2026 à La Rochelle, dont est chargé le Pépite ECA,
Considérant les huit lauréats régionaux sélectionnés par les Pépites de la Région Nouvelle-Aquitaine (quatre par le Pépite ECA et quatre par le Pépite Nord-Aquitain),

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (25 voix),

ADOPTE l'attribution des prix d'un montant unitaire de 2000 euros, dans les conditions définies par la convention de subvention n° DOS0279797/00 susmentionnée, pour chacun des lauréats régionaux des Pépites ECA et Nord-Aquitain du « Prix Pépite 2026 » suivants :

- Samuel Vallienne, prix Pépite France (Pépite ECA), pour son projet Ubulle,
- Liam Poche, prix Coup de cœur 2026 (Pépite ECA), pour son projet Loge Ton Etudiant,
- Xan Brion, prix Innovation technologique 2026 (Pepite ECA) pour son projet Deepspeak,
- Amélie Galas, prix innovation sociétale 2026 (Pépite ECA) pour son projet Hazia,
- Zakaria Hamdoune, prix Pépite France 2026 (Pépite Nord-Aquitain), pour son projet Panace IA,
- Amaury Parsigneau, prix Coup de cœur 2026 (Pépite Nord-Aquitain), pour son projet PCA3D,
- Félix Sanchez, prix Innovation technologique 2026 (Pepite Nord-Aquitain) pour son projet Permatechnologies,
- Tom Pignoux, prix innovation sociétale 2026 (Pépite Nord-Aquitain) pour son projet Syncro.

Fait à La Rochelle, le 16 octobre 2026.

Le président

Gérard Blanchard

Transmis au recteur de région académique, chancelier des universités, le

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° 2026-10-16-8-2 du 16 octobre 2026 modifiant la délibération n° 2024-04-29-6-1 du 29 avril 2024 relative aux modalités de mise en œuvre de la prime individuelle liée à la qualité des activités et à l'engagement professionnel prévue par le régime indemnitaire des enseignants-chercheurs et chercheurs (composante C3 du RIPEC)

Séance du 16 octobre 2026

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 123-3, L. 712-3 et L. 954-2,
Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment son article 3,
Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 modifié portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs,
Vu l'arrêté du 7 février 2022 modifié fixant certaines modalités de la procédure d'attribution de la prime individuelle prévue par le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs,
Vu l'arrêté du 16 juin 2025 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les lignes directrices de gestion ministérielles relatives au régime indemnitaire des enseignants-chercheurs et chercheurs du 18 janvier 2023,
Vu la délibération n° 2024-04-29-6-1 du 29 avril 2024 modifiée relative aux modalités de mise en œuvre de la prime individuelle liée à la qualité des activités et à l'engagement professionnel prévue par le régime indemnitaire des enseignants-chercheurs et chercheurs (composante C3 du RIPEC) à compter de la campagne 2024,
Vu la délibération n° 2024-10-18-9 du 18 octobre 2024 modifiant la délibération n° 2024-04-29-6-1 du 29 avril 2024 relative aux modalités de mise en œuvre de la prime individuelle liée à la qualité des activités et à l'engagement professionnel prévue par le régime indemnitaire des enseignants-chercheurs et chercheurs (composante C3 du RIPEC) à compter de la campagne 2024,
Vu la délibération n° 2026-03-13-7-1 du 13 mars 2026 modifiant la délibération n° 2024-04-29-6-1 du 29 avril 2024 relative aux modalités de mise en œuvre de la prime individuelle liée à la qualité des activités et à l'engagement professionnel prévue par le régime indemnitaire des enseignants-chercheurs et chercheurs (composante C3 du RIPEC),

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (25 voix),

APPROUVE la modification de la délibération n° 2024-04-29-6-1 du conseil d'administration du 29 avril 2024 relative aux modalités de mise en œuvre de la prime individuelle liée à la qualité des activités et à l'engagement professionnel prévue par le régime indemnitaire des enseignants-chercheurs et chercheurs (composante C3 du RIPEC) à compter de la campagne 2026, dans sa version en vigueur, en portant le montant de l'enveloppe indemnitaire annuelle brute de 95 900 euros à 150 500 euros brut par campagne.

Fait à La Rochelle, le 16 octobre 2026.

Le président

Gérard Blanchard

Transmis au recteur de région académique, chancelier des universités, le

Arrêté n° 2026-325 du 28 septembre 2026 portant nomination du jury de master du domaine Sciences humaines et sociales mention Tourisme parcours E-tourisme et ingénierie culturelle des patrimoines

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'Institut Littoral urbain durable intelligent,
Vu l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature du président,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine Sciences humaines et sociales mention Tourisme parcours E-tourisme et ingénierie culturelle des patrimoines est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 de :

> Laurent Brassous,maître de conférences, président
> Mickaël Augeron, maître de conférences
> Xavier Rautureau, ingénieur d'études

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2026.

Le président

Gérard Blanchard

Arrêté n° 2026-326 du 28 septembre 2026 portant nomination des jurys de master du domaine Sciences humaines et sociales mention Enseignement et éducation Professorat des écoles et mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 1er degré

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu l'arrêté du 12 janvier 2026 fixant le cadre national des masters enseignement et éducation,
Vu l'arrêté du 16 juin 2026 fixant les modalités de formation initiale et de formation d'adaptation à l'emploi des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'Institut Littoral urbain durable intelligent,
Vu l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature du président,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1 et 2 du master du domaine du Sciences humaines et sociales mention Enseignement et éducation Professorat des écoles est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 de :

> Jean-René Cherouvrier, maître de conférences, président
> Sébastien Morillon, professeur agrégé
> Éléonore Bossennec, professeure certifiée
> Frédéric Manconi, professeur agrégé
> Anne Florence Blondeau, professeure agrégée

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine du Sciences humaines et sociales mention Enseignement et éducation Professorat des écoles est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 de :

> Jean-René Cherouvrier, maître de conférences, président
> Sébastien Morillon, professeur agrégé
> Éléonore Bossennec, professeure certifiée
> Frédéric Manconi, professeur agrégé
> Natacha Ferlac, professeure certifiée

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine du Sciences humaines et sociales mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 1er degré est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 de :

> Jean-René Cherouvrier, maître de conférences, président
> Anne Florence Blondeau, professeure agrégée
> Marie Delort, professeure agrégée
> Armelle Aussudre, professeure certifiée
> Frédéric Manconi, professeur agrégé

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2
Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2026.

Le président

Gérard Blanchard

Arrêté n° 2026-327 du 28 septembre 2026 portant nomination des jurys des masters des domaines Sciences humaines et sociales et Sciences, technologies, santé mention Enseignement et éducation professorat du 2nd degré et mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2nd degré parcours Histoire-Géographie, parcours Mathématiques et parcours Sciences de la vie et de la Terre

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu l'arrêté du 12 janvier 2026 fixant le cadre national des masters enseignement et éducation,
Vu l'arrêté du 16 juin 2026 fixant les modalités de formation initiale et de formation d'adaptation à l'emploi des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'Institut Littoral urbain durable intelligent,
Vu l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature du président,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 1 du master du domaine Sciences humaines mention Enseignement et éducation professorat du 2nd degré parcours Histoire-Géographie est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 de :

> Florence Borella Petroff, maîtresse de conférences, présidente
> Sébastien Morillon, professeur agrégé
> Elsa Vieillard-Baron, professeure agrégée
> Bruno Marnot, professeur des universités

Le jury du semestre 2 du master du domaine Sciences humaines et sociales mention Enseignement et éducation professorat du 2nd degré parcours Histoire-Géographie est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 de :

> Florence Borella Petroff, maîtresse de conférences, présidente
> Sébastien Morillon, professeur agrégé
> Elsa Vieillard-Baron, professeure agrégée
> Jean-Sébastien Noël, maître de conférences

Le jury du semestre 3 des masters du domaine Sciences humaines et sociales mention Enseignement et éducation professorat du 2nd degré et mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2nd degré parcours Histoire-Géographie est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 de :

> Sébastien Morillon, professeur agrégé, président
> Florence Borella Petroff, maîtresse de conférences
> Christelle Morisset, professeure certifiée
> Jean-Sébastien Noël, maître de conférences

Le jury du semestre 4 des masters du domaine Sciences humaines et sociales mention Enseignement et éducation professorat du 2nd degré et mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2nd degré parcours Histoire-Géographie est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 de :

> Sébastien Morillon, professeur agrégé, président

> Florence Borella Petroff, maîtresse de conférences

> Mathilde Chevrel, professeure agrégée

Le jury des semestres 1, 2, 3 et 4 des masters du domaine Sciences, technologies, santé mention Enseignement et éducation professorat du 2nd degré et mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2nd degré parcours Mathématiques est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 de :

> François Geoffriau, maître de conférences, président

> Laurence Cherlifs, maîtresse de conférences

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine Sciences, technologies, santé mention Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2nd degré parcours Sciences de la vie et de la Terre est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 de :

> Mickaël Airaud, professeur agrégé, président

> Anne Supervie, professeure agrégée

> Aurélie Perrotin, professeure certifiée

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2026.

Le président

Gérard Blanchard

Arrêté n° 2026-329 du 28 septembre 2026 portant nomination des jurys de master du domaine Arts, lettres, langues mention Langues étrangères appliquées parcours Langues, cultures, affaires Internationales Asie-pacifique et parcours Langues, cultures, affaires Internationales Amériques

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'Institut Littoral urbain durable intelligent,
Vu l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature du président,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1, 2, 3 et 4 du master du domaine du Arts, lettres, langues mention Langues étrangères appliquées parcours Langues, cultures, affaires Internationales Asie-pacifique est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 de :

> Dwi Winarsih, enseignante contractuelle, présidente
> Michel Grenié, maître de conférences
> Micéala Symington, professeure des universités
> Lee Boram, enseignante-chercheuse contractuelle
> Pierre Henry de Bruyn, maître de conférences
> Chandra Nuraini, maîtresse de conférences
> Zhimin Bai, maîtresse de conférences
> Sora Hong, maîtresse de conférences

Le jury du semestre 1 du master du domaine du Arts, lettres, langues mention Langues étrangères appliquées parcours Langues, cultures, affaires Internationales Amériques est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 de :

> Sebastian Urioste, maître de conférences; président
> Cécile Chantraine Braillon, professeure des universités
> Stéphanie Peltier, professeure des universités

Le jury du semestre 2 du master du domaine du Arts, lettres, langues mention Langues étrangères appliquées parcours Langues, cultures, affaires Internationales Amériques est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 de :

> Emmanuelle Andrès, maîtresse de conférences, présidente
> Filippe Augusto Galeti, ATER portugais
> Eric Monteiro, maître de conférences

Le jury du semestre 3 du master du domaine du Arts, lettres, langues mention Langues étrangères appliquées parcours Langues, cultures, affaires Internationales Amériques est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 de :

> Filippe Augusto Galeti, ATER portugais, président
> Marie Lecourt, professeure certifiée
> Camila Ribeiro, professeure certifiée

Le jury du semestre 4 du master du domaine du Arts, lettres, langues mention Langues étrangères appliquées parcours Langues, cultures, affaires Internationales Amériques est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 de :

> Sebastian Urioste, maître de conférences, président

> Danièle André, maîtresse de conférences

> Camila Ribeiro, Professeure certifiée

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2026.

Le président

Gérard Blanchard

Arrêté n° 2026-331 du 28 septembre 2026 portant nomination des jurys du master du domaine Droit, économie, gestion, mention Justice, procès et procédures parcours Droit processuel

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'Institut Littoral urbain durable intelligent,
Vu l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature du président,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 1 du master du domaine Droit, économie, gestion, mention Justice, procès, procédures parcours Droit processuel est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 :

> Céline Laronde-Clérac, professeure des universités, présidente
> Stéphanie Hourdeau, maîtresse de conférences
> Emmanuel Savatier, maître de conférences

Le jury du semestre 2 du master du domaine Droit, économie, gestion, mention Justice, procès, procédures parcours Droit processuel est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 :

> Céline Laronde-Clérac, professeure des universités, présidente
> Anne Cathelineau-Roulaud, maîtresse de conférences
> François-Xavier Morisset, maître de conférences

Le jury du semestre 3 du master du domaine Droit, économie, gestion, mention Justice, procès, procédures parcours Droit processuel est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 :

> Céline Laronde-Clérac, professeure des universités, présidente
> Stéphanie Hourdeau, maîtresse de conférences
> Stéphane Pinon, maître de conférences

Le jury du semestre 4 du master du domaine Droit, économie, gestion, mention Justice, procès, procédures parcours Droit processuel est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 :

> Céline Laronde-Clérac, professeure des universités, présidente
> François-Xavier Morisset, maître de conférences
> Philippe Sturmel, maître de conférences

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2026.

Le président

Gérard Blanchard

Arrêté n° 2026-333 du 28 septembre 2026 portant nomination des jurys du master du domaine Droit, économie, gestion mention Droit du numérique parcours Tiers de confiance et sécurité numérique

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'Institut Littoral urbain durable intelligent,
Vu l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature du président,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1 et 2 du master du domaine Droit, économie, gestion, mention Droit du numérique parcours Tiers de confiance et sécurité numérique est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 :

> Mickaël Coustaty, maître de conférences, président
> Linda Arcelin, professeure des universités
> Alain Bobant, huissier de justice
> Margaux Redon, maîtresse de conférences

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine Droit, Économie, Gestion, mention Droit du numérique parcours Tiers de confiance et sécurité numérique est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 :

> Margaux Redon, maîtresse de conférences, présidente
> Mickaël Coustaty, maître de conférences
> Alain Bobant, huissier de justice

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2026.

Le président

Gérard Blanchard

Arrêté n° 2026-334 du 28 septembre 2026 portant nomination des jurys du master du domaine Droit, économie, gestion, mention Droit public parcours Collectivités territoriales, environnement et littoral

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'Institut Littoral urbain durable intelligent,
Vu l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature du président,

ARRÊTE

Article 1

Le jury du semestre 1 du master du domaine Droit, économie, gestion, mention Droit public parcours Collectivités territoriales, environnement et littoral est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 :

> Magalie Flores-Lonjou, maîtresse de conférences, présidente
> Elsa Kohlhauer, maîtresse de conférences
> Stéphane Pinon, maître de conférences

Le jury du semestre 2 du master du domaine Droit, économie, gestion, mention Droit public parcours Collectivités territoriales, environnement et littoral est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 :

> Magalie Flores-Lonjou, maîtresse de conférences, présidente
> Laurent Bordereaux, professeur des universités
> Alice Mazeaud, maîtresse de conférences

Le jury des semestres 3 et 4 du master du domaine Droit, économie, gestion, mention Droit public parcours Collectivités territoriales, environnement et littoral est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 :

> Laurent Bordereaux, professeur des universités, président
> Alice Mazeaud, maîtresse de conférences
> Magalie Flores-Lonjou, maîtresse de conférences

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2026.

Le président

Gérard Blanchard

Arrêté n° 2026-336 du 28 septembre 2026 portant nomination des jurys du master du domaine Droit, économie, gestion mention Management des systèmes d'information parcours Conseil en management des systèmes d'information

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'Institut Littoral urbain durable intelligent,
Vu l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature du président,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestre 1 et 2 du master du domaine Droit, économie, gestion mention Management des systèmes d'information parcours Conseil en management des systèmes d'information est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 :

> Sylvain Dejean, maître de conférences, président

> Emmanuelle Auras, maîtresse de conférences

> Rose Toki, maîtresse de conférences.

Le jury des semestre 3 et 4 du master du domaine Droit, économie, gestion mention Management des systèmes d'information parcours Conseil en management des systèmes d'information est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 :

> Sylvain Dejean, maître de conférences, président

> Guillaume Delalieux, professeur des universités

> Emmanuelle Auras, maîtresse de conférences

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2026.

Le président

Gérard Blanchard

Arrêté n° 2026-337 du 28 septembre 2026 portant nomination du jury du master du domaine Droit, économie, gestion mention Marketing, vente parcours Marketing digital

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts de l'Institut Littoral urbain durable intelligent,
Vu l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature du président,

ARRÊTE

Article 1

Le jury des semestres 1, 2, 3 et 4 du master du domaine Droit, économie, gestion mention Marketing, vente parcours Marketing digital est composé, pour l'année universitaire 2026-2027 :

> Florence Euzeby, maître de conférences, présidente

> Cécile Cristau, maîtresse de conférences

> Jean-Loup Guillaume, professeur des universités

Le jury de semestre pair tient lieu de jury d'année.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 28 septembre 2026.

Le président

Gérard Blanchard

Arrêté n° 2026-438 du 8 octobre 2026 portant nomination d'une directrice (Hélène Peltier) et d'un directeur adjoint (Matthieu Authier) à la direction de l'unité d'appui et de recherche de l'observatoire PELAGIS, délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature du Président de La Rochelle Université - Volet composantes et départements d'enseignement

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2, L. 712-3 et L. 713-1,
Vu le code de recherche, notamment son article L. 313-1,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2023-12-18-8-1 du 18 décembre 2023 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2025-01-20-2 du 20 janvier 2025 relative à l'élection du président de La Rochelle Université (Gérard Blanchard),
Vu l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 modifié portant délégation de signature du Président de La Rochelle Université - Volet composantes et départements d'enseignement,
Considérant l'expiration du mandat du directeur de l'unité d'appui et de recherche de l'observatoire PELAGIS, Jérôme Spitz, au 31 décembre 2026,
Considérant le procès-verbal de l'assemblée générale de l'observatoire PELAGIS du 1er septembre 2026 lors de laquelle ont été élus Hélène Peltier et Matthieu Authier, respectivement pour les fonctions de directrice et de directeur adjoint à compter du 1er janvier 2027,

ARRÊTE

Article 1 – Nominations

Hélène Peltier est nommée directrice et Matthieu Authier est nommé directeur adjoint de l'unité d'appui et de recherche de l'observatoire PELAGIS à compter du 1er janvier 2027.

Article 2 – Délégation de signature

Dans l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 susvisé et son annexe *Délégations de signature financière*, sont apportées les modifications suivantes :

> Délégation de signature est donnée à Hélène Peltier, en qualité de directrice de l'unité d'appui et de recherche de l'observatoire PELAGIS, en lieu et place de Jérôme Spitz ;

> Délégation de signature est donnée à Matthieu Authier, en qualité de directeur adjoint de l'unité d'appui et de recherche de l'observatoire PELAGIS, en lieu et place de Olivier Van Canneyt ;

> L'ensemble des délégations de signature consenties respectivement à Jérôme Spitz et à Olivier Van Canneyt sont, par voie de conséquence, abrogées.

Article 3 – Entrée en vigueur

Le présent arrêté entre en vigueur le 1er janvier 2027.

Article 4 – Mesures d'exécution et de publicité

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 8 octobre 2026.

Le président

Gérard Blanchard

Arrêté n° 2026-456 du 13 octobre 2026 portant délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet composantes et départements d'enseignement

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses article L. 712-2 et L. 712-3,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu les statuts du Pôle Licences Collegium,
Vu les statuts de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,
Vu les statuts de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2023-12-18-8-1 du 18 décembre 2023 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2025-01-20-2 du 20 janvier 2025 relative à l'élection du président de La Rochelle Université (Gérard Blanchard),
Vu l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 modifié portant délégation de signature - Volet composantes et départements d'enseignement,

ARRÊTE

Article 1 – Délégation de signature financière

Dans l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 susvisé, sont ajoutées les lignes suivantes :

> dans l'annexe – Délégations de signature financière, paragraphe 3.6.3 intitulé « Cellule Science et société » :

NOM	PRÉNOM	Qualité du délégataire	Service	CRB	SO	Sous SO
GAUTHIER	FANNY	CHEFFE DE PROJET	CELLULE SCIENCE ET SOCIETE	CRB10	EXCELLR	EXCELLR AXE 3 EVENEMENTS INNOVANTS
						EXCELLR AXE 3 AAP ARTS ET SCIENCES
						EXCELLR AXE 3 AAP SCIENCES POUR TOUTES ET TOUS

Article 2 – Mesures d'exécution et de publicité

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 13 octobre 2026.

Le président

Gérard Blanchard

Arrêté n° 2026-475 du 4 novembre 2026 fixant l'ordre d'apparition des listes de candidats, des candidatures sur sigle et des professions de foi afférentes relatives aux scrutins locaux de La Rochelle Université organisées à l'occasion des élections professionnelles des 3 au 10 décembre 2026

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article R. 211-564,
Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,
Vu l'arrêté du 24 avril 2026 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la jeunesse et des sports pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, aux commissions paritaires d'établissement, aux commissions paritaires régionales, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat, aux commissions consultatives mixtes et au service de promotion de l'action sociale de l'université de Strasbourg pour les élections professionnelles fixées du 3 au 10 décembre 2026,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2022-05-02-2-1 du 2 mai 2022 portant création du comité social d'administration de La Rochelle Université,
Vu l'arrêté n° 2011-453 du 28 septembre 2011 instituant la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions à l'université de La Rochelle,
Vu l'arrêté n° 2022-192 du 16 avril 2022 instituant la commission paritaire d'établissement de La Rochelle Université,
Vu l'arrêté n° 2026-009 du 19 février 2026 adoptant la décision-cadre autorisant le recours au vote électronique et fixant les modalités de ce recours au titre des élections professionnelles,
Vu les candidatures enregistrées et validées au sein de l'application ministérielle Candelec s'agissant des scrutins locaux de La Rochelle Université,
Vu le procès-verbal du tirage au sort organisé le 4 novembre 2026 auquel l'ensemble des délégués de liste ont été conviés, annexé au présent arrêté,

ARRÊTE

Article 1 - Objet

L'ordre d'apparition des listes de candidats, des candidatures sur sigle et des professions de foi afférentes relatives aux scrutins locaux de La Rochelle Université organisées à l'occasion des élections professionnelles des 3 au 10 décembre 2026, est le suivant pour chaque scrutin pour lequel plus d'une candidature a été enregistrée et validée :

> **Comité social d'administration d'établissement (CSAE) :**

1. Fédération syndicale unitaire (FSU)
2. Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)

> **Commission paritaire d'établissement, ITRF catégorie B :**

1. Fédération syndicale unitaire (FSU)
2. Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)

> **Commission consultative paritaire des agents non titulaires :**

1. Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)
2. Fédération syndicale unitaire (FSU)
3. Syndicat nationale de lycées, collèges, écoles et du supérieur (SNALC)
4. Force ouvrière (FO)

Article 2

L'ordre d'apparition définit au présent arrêté vaut pour l'affichage sur le portail de vote électronique et, dans les mêmes conditions, pour les panneaux d'affichage réservés au sein de l'Établissement.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 4 novembre 2026.

Le président,

Gérard Blanchard

Annexe

Procès-verbal du tirage au sort organisé le 4 novembre 2026 visant à déterminer l'ordre d'apparition des listes de candidats, des candidatures sur sigle et des professions de foi afférentes relatives aux scrutins locaux de La Rochelle Université organisées à l'occasion des élections professionnelles des 3 au 10 décembre 2026

Comité social d'administration d'établissement (CSAE)			
Syndicat candidat	Délégués de liste	Signature ou mention d'une participation en visioconférence	Ordre du tirage au sort
Fédération syndicale unitaire (FSU)	Erwan Liberge		
	Isabelle Brenon		
Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)	Hugues Villesuzanne		
	Patrick Janvresse		

Commission paritaire d'établissement, ITRF catégorie B			
Syndicat candidat	Délégués de liste	Signature ou mention d'une participation en visioconférence	Ordre du tirage au sort
Fédération syndicale unitaire (FSU)	Erwan Liberge		
	Isabelle Brenon		
Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)	Patrick Janvresse		
	Hugues Villesuzanne		

Commission consultative paritaire des agents non titulaires			
Syndicat candidat	Délégués de liste	Signature ou mention d'une participation en visioconférence	Ordre du tirage au sort
Fédération syndicale unitaire (FSU)	Anne Roger		
	Julie Robert		
Force ouvrière (FO)	Cécile Baduel		
	Jérôme Churlaud		
Syndicat nationale de lycées, collèges, écoles et du supérieur (SNALC)	Thomas Bartoluci		
	Marie-Hélène Piquemal		
Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)	Patrick Janvresse		
	Hugues Villesuzanne		

Observations :

Fait à La Rochelle, le 4 novembre 2026.

Le président,

Gérard Blanchard

Arrêté n° 2026-476 du 4 novembre 2026 portant composition des bureaux de vote électronique et mise à disposition de postes informatique et téléphonique pour les scrutins locaux de La Rochelle Université organisées à l'occasion des élections professionnelles des 3 au 10 décembre 2026

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles R. 211-536 et suivants,
Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,
Vu l'arrêté du 24 avril 2026 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la jeunesse et des sports pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, aux commissions paritaires d'établissement, aux commissions paritaires régionales, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat, aux commissions consultatives mixtes et au service de promotion de l'action sociale de l'université de Strasbourg pour les élections professionnelles fixées du 3 au 10 décembre 2026,
Vu les statuts de La Rochelle Université,
Vu la délibération n° 2022-05-02-2-1 du 2 mai 2022 portant création du comité social d'administration de La Rochelle Université,
Vu l'arrêté n° 2011-453 du 28 septembre 2011 instituant la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions à l'université de La Rochelle,
Vu l'arrêté n° 2022-192 du 16 avril 2022 instituant la commission paritaire d'établissement de La Rochelle Université,
Vu l'arrêté n° 2026-009 du 19 février 2026 adoptant la décision-cadre autorisant le recours au vote électronique et fixant les modalités de ce recours au titre des élections professionnelles,
Vu les candidatures enregistrées et validées au sein de l'application ministérielle Candelec s'agissant des scrutins locaux de La Rochelle Université,

ARRÊTE

Article 1

Pour les élections au comité social d'administration de La Rochelle Université, à la commission paritaire d'établissement et à la commission consultative paritaire compétente pour les agents non titulaires, qui se dérouleront du 3 au 10 décembre 2026 sont désignées présidents et secrétaires des bureaux de vote électronique les agent dont les noms figurent en annexe du présent arrêté.

Article 2

En plus des personnes désignées conformément à l'article 1 du présent arrêté, sont également membres des bureaux de vote les délégué·es des listes constituées dans le cadre des scrutins pour lesquels des candidatures ont été enregistrées et validées.

Article 3

Délégation de signature est donnée aux membres des bureaux de vote électronique de signer les jours du scrutin tous les procès-verbaux et documents relatifs aux opérations électorales relevant du bureau de vote dont ils ont la responsabilité dans les conditions fixées par la loi et les règlements en vigueur.

Article 4

Afin de permettre aux électeurs et électrices ne bénéficiant pas d'un outil avec accès internet de pouvoir voter, des postes informatique et téléphonique dédiés en libre accès sont mis à disposition au siège de l'Université : Technoforum, Hall situé au rez-de-chaussée, 23 avenue Albert Einstein à La Rochelle.

Les postes informatique et téléphonique sont mis à disposition des électeurs et électrices du 3 décembre à 9h au mercredi 11 décembre 2024 à 17h, et dans la limite des horaires d'ouverture habituels des locaux mis à disposition.

Les postes informatique et téléphonique sont munis d'un système garantissant l'anonymat, la confidentialité et le secret du vote. Le cas échéant, tout électeur ou toute électrice peut se faire assister, pour voter sur l'un des postes dédiés mis à disposition, par un électeur ou une électrice de son choix. En outre, les électeurs et électrices ont la possibilité de joindre le centre d'appels en cas de difficulté.

Article 5

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 4 novembre 2026.

Le président,

Gérard Blanchard

Annexe

Composition des bureaux de vote électronique pour les scrutins locaux de La Rochelle Université organisées à l'occasion des élections professionnelles des 3 au 10 décembre 2026

Bureau de vote électronique pour l'élection au comité social d'administration d'établissement (CSAE)	
Présidence et secrétariats	Délégué·es de liste
Président : Nicolas Boistay Secrétaire : Sophie Zecchini Secrétaire suppléante : Laure Corbeau	Liste FSU : > Erwan Liberge, titulaire > Isabelle Brenon, suppléante Liste UNSA : > Hugues Villesuzanne, titulaire > Patrick Janvresse, suppléant

Bureau de vote électronique pour l'élection à la commission paritaire d'établissement (CPE)	
Présidence et secrétariats	Délégué·es de liste
Président : Nicolas Boistay Secrétaire : Sophie Zecchini Secrétaire suppléante : Laure Corbeau	Liste FSU : > Erwan Liberge, titulaire > Isabelle Brenon, suppléante Liste UNSA : > Patrick Janvresse, titulaire > Hugues Villesuzanne, suppléant

Bureau de vote électronique pour l'élection à la commission consultative paritaire des agents non titulaires (CCPANT)	
Présidence et secrétariats	Délégué·es de liste
Président : Nicolas Boistay Secrétaire : Sophie Zecchini Secrétaire suppléante : Laure Corbeau	Liste FNEC FP-FO : > Cécile Baduel, titulaire > Jérôme Churlaud, suppléant Liste FSU : > Anne Roger, titulaire > Julie Robert, suppléante Liste SNALC : > Thomas Bartoluci, titulaire > Marie-Hélène Piquemal, suppléante Liste UNSA : > Patrick Janvresse, titulaire > Hugues Villesuzanne, suppléant